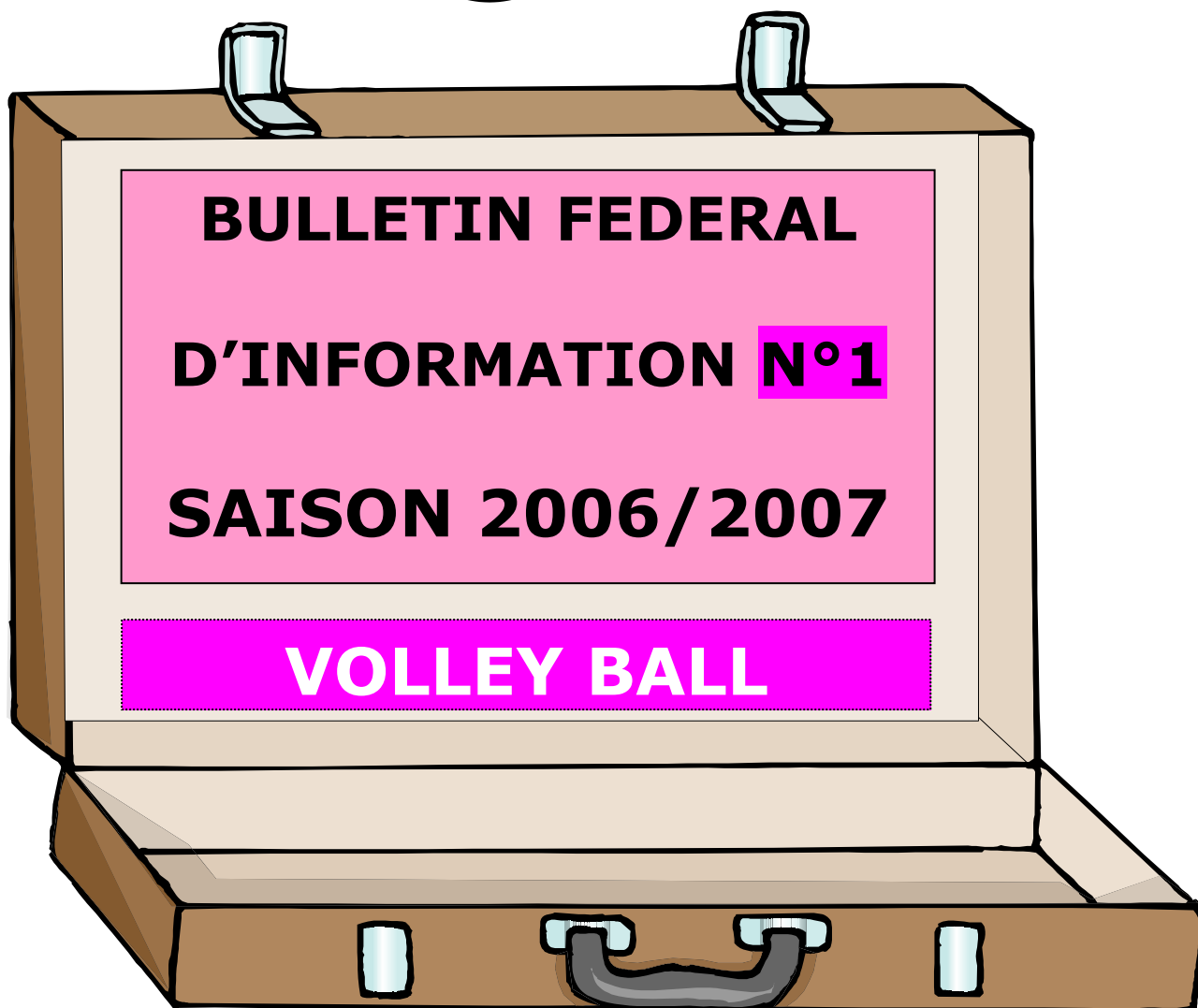
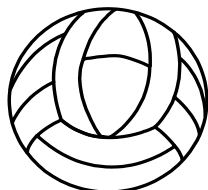


---

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE – COMMISSION CENTRALE SPORTIVE

---



---

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE – COMMISSION CENTRALE SPORTIVE

---

Choisy le Roi, le 29 août 2006

## S O M M A I R E



<b>I.- CLASSEMENT GENERAL ANNUEL DES EQUIPES MASCULINES ET FEMININES SENIORS 2005/2006</b>	<b>3 à 12</b>
<b>II.- PLANNING FFVB SAISON 2006/2007</b>	<b>13</b>
<b>III.- DATES AFFINITAIRES</b>	<b>14</b>
<b>IV.- HAUTEURS DE FILETS</b>	<b>14</b>
<b>V.- CATEGORIES D'AGE</b>	<b>15</b>
<b>VI.- INFORMATIONS GENERALES SUR LES CHAMPIONNATS SENIORS</b>	<b>16 à 17</b>
<b>VII.- CALENDRIER SOMMAIRE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE MASCULIN</b>	<b>18 à 27</b>
<b>VIII.- CALENDRIER SOMMAIRE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ</b>	<b>28 à 37</b>
<b>IX.- COUPES DE FRANCE SENIORS MASCULINES ET FEMININES</b>	<b>38 à 44</b>
<b>X.- COUPES DE FRANCE ESPOIRS, JUNIORS, CADETS, FEMININES ET MASCULINES</b>	<b>45 à 47</b>
<b>XI.- COUPES DE FRANCE MINIMES FEMININES ET MASCULINES</b>	<b>48 à 50</b>
<b>XII.- COUPES DE FRANCE BENJAMINS FEMININS ET MASCULINS</b>	<b>51 à 53</b>
<b>XIII.- OBLIGATIONS DES GROUPEMENTS SPORTIFS EN MATIERE DE JEUNES</b>	<b>54 à 55</b>
<b>XIV.- AMENDES ET DROITS</b>	<b>56 à 57</b>

**I.- CLASSEMENT GENERAL ANNUEL DES EQUIPES MASCULINES ET FEMININES SENIORS 2005/2006****1.1 - MASCULINS**

N U M E R O S	EQUIPES	P O U L E	P L A C E	P O I N T S	M A T C H E S	J O U E S	Q U O T I E N T	S E T S	Q U O T I E N T	Q U O T I E N T	P O I N T S
1	PARIS VOLLEY	PAM	1								
2	TOURS VB	PAM	2								
3	STADE POITEVIN VB	PAM	3								
4	TOURCOING VB LM	PAM	4								
5	ARAGO DE SETE VB	PAM	5								
6	AS CANNES VB	PAM	6								
7	BEAUVAIS OISE UC	PAM	7								
8	NICE VB	PAM	8								
9	TOAC-TUC VB	PAM	9								
10	MUC VB	PAM	10								
11	RENNES EC	PAM	11								
12	AVIGNON VB	PAM	12								
13	ASNIERES VOLLEY 92	PBM	1								
14	GOELO ST-BRIEUC C.A.	PBM	2								
15	UVB NARBONNE	PAM	13								
16	GFC AJACCIO	PAM	14								
17	VBC CAMBRAI	PBM	3								
18	FL SAINT-QUENTIN VB	PBM	4								
19	CHAUMONT VB 52	PBM	5								
20	SAINT-NAZAIRE VBA	PBM	6								
21	DUNKERQUE D.F.	PBM	7								
22	MARTIGUES VB	PBM	8								
23	AIX UC	PBM	9								
24	HARNES VB	PBM	10								
25	MARSEILLE VOLLEY	1MC	1	25	14						
* 26	C.N.V.B.	1MC	2	23	14						
27	CAC VB ALES	PBM	11								
28	GRENOBLE V.UC	PBM	12								
* 29	SAINT-LOUIS VB	1MC	3	22	14	1,57	33/25	1,32			
30	SLUC JARVILLE	1MC	4	22	14	1,57	30/24	1,25			
31	VELOCE VANNES VB	1MC	5	21	14	1,5	28/25	1,12			
32	CONFLANS ANDREZY A.J.VB	1MC	6	21	14	1,5	23/29	0,79			
33	VB VILLEFRANCHE BEAUJ.	1MC	7	19	14						
34	PLESSIS ROBINSON VB	1MC	8	15	14						
35	CA BRIVE/CORREZE VOLLEY	1MD	1	23	14	1,64	33/20	1,65			
36	SA EPINAL	1MD	2	23	14	1,64	31/21	1,48			
37	RC STRASBOURG	1MD	3	22	14	1,57	32/22	1,45			
38	VBC CASTRES	2MC	1 + F1								
39	AL CANTELEU MAROMME	2MB	1 + F2								
* 40	VBC LES HERBIERS	2MA	1 + F3								
41	LIS CALAIS	1MD	4	22	14	1,64	29/23	1,26			
42	ACBB	1MD	5	21	14	1,64					
43	MAIZIERES METZ AC	1MD	6	20	14	1,43	22/30	0,73			
44	VILLENEUVE D'ASCQ METR.	1MD	7	20	14	1,36	23/32	0,72			
45	VB SENNECEY	1MD	8	17	14						
46	TOAC-TUC VB CFC	2MC	2	39	22	1,77	56/25	2,24			
* 47	VANDOEUVRE NANCY VB	2MB	2	39	22	1,77	54/33	1,64			
48	SMOC ST-JEAN DE BRAYE	2MA	2	33	20	1,7					
49	ASUL LYON	2MC	3	38	22	1,73					
50	PUNCH NANCY	2MB	3	36	22	1,64					

\* C.N.V.B. n'est pas autorisé à monter en PROB, est remplacé par SAINT-LOUIS NEUWEG.

\* VBC LES HERBIERS ne s'engage pas en N1M, est rétrogradé en N3M (Article 10 du RGEN), est remplacé en N1 par VANDOEUVRE-NANCY VB, TOAC-TUC VB ne souhaitant pas accéder en N1.

NUMEROS	EQUIPES	POULE	PLACE	POINTS	MATCHES	JOUES	QUOTIENT	SETS	QUOTIENT	QUOTIENT	POINTS
51	TOURS VB CFC	2MA	3	32	20		1,6				
52	CA SAINT-ETIENNE	2MC	4	36	22		1,64				
53	STADE POITEVIN CFC	2MA	4	32	20		1,6				
54	PUC VB CFC	2MB	4	34	22		1,54				
55	MELUN VDS	2MA	5	32	20		1,6				
56	BO REIMS	2MB	5	34	22		1,54				
57	CAC VB ALES CFC	2MC	5	32	22		1,45				
58	AS ILLAC	2MA	6	31	20		1,55				
59	VC HALLUIN	2MB	6	34	22		1,54				
60	CROIX ARGT MONTPELLIER	2MC	6	32	22		1,45				
61	US MULHOUSE	2MB	7	33	22		1,5				
62	AMSL FREJUS	2MC	7	32	22		1,454				
63	RENNES EC CFC	2MA	7	29	20		1,45				
64	BEAUVAIS OISE UC CFC	2MB	8	33	22		1,45				
65	CPB RENNES	2MA	8	29	20		1,45				
66	ANNECY VB	2MC	8	30	22		1,36				
67	VC BELLAING ELITE /P.H.	3MD	1+F1								
68	GOELO ST-BRIEUC V.A. CFC	3MG	1+F2								
69	VINCENNES VC	3ME	1+F3								
70	AGDE VB	3MH	1+F4								
71	AS ORANGE NASSAU	3MA	1+F5								
72	ASPTT STRASBOURG	3MC	1+F6								
73	CNM CHARENTON	3MF	1+F7								
74	SAINT-CLOUD VOLLEY	3MB	1+F8								
75	RUEIL AC	3MF	2	42	22						
76	ASB REZE	3MG	2	41	22		1,86	60/15	4		
77	TOURCOING VB LM CFC	2MB	9	32	22		1,45				
78	US VILLEJUIF	2MA	9	28	20		1,4				
79	AS CANNES VB CFC	2MC	9	30	22		1,36				
80	E.BEAUCOURT-SOCHAUX	2MB	10	29	22		1,32				
81	OC CESSON SEVIGNE	2MA	10	25	20		1,25				
82	CMS MARIGNANE	2MC	10	27	22		1,23				
83	MARQUETTE LEZ LILLE	2MB	11	27	22		1,23	29/58	0,5		
84	US SAINT-EGREVE VB	2MC	11	27	22		1,23	19/57	0,33		
85	SA MERIGNAC	2MA	11	24	20		1,2				
86	LAON VB	2MB	12	26	22						
* 87	LA SEYNE VAR VB	2MC	12	00	22						
88	LYON/BRON	3MB	2	41	22		1,86	60/17	3,53		
89	CO SAINT-DIZIER	3MC	2	41	22		1,86	61/21	2,9		
90	ARAGO DE SETE VB CFC	3MH	2	41	22		1,86	61/25	2,44		
91	AMIENS METROPOLE VOL.	3MD	2	39	22		1,86	60/26	2,31		
92	SALON VBC	3MA	2	40	22		1,82	62/23	2,69		
93	ISSY LES MOULINEAUX	3MF	2	40	22		1,82	55/28	1,96		
94	LL NANTES	3MG	3	39	22		1,77	57/25	2,28		
95	VB PFASTATT	3MC	3	39	22		1,77	54/32	1,69		
96	CONDE SUR L'ESCAUT	3MD	3	38	22		1,73	54/26	2,08	1823 :1648 = 1,11	
97	ASNIERES VOLLEY 92	3MF	3	38	22		1,73	54/26	2,08	1851/1698 = 1,09	
98	NICE VB CFC	3MA	3	38	22		1,73	55/29	1,9		
99	VBC RIOM/AUVERGNE	3MB	3	38	22		1,73	51/28	1,82		
100	MENDE VB	3MH	3	37	22		1,68	52/35	1,48		
101	AG SAINT-DENIS	3ME	3	37	22		1,68	51/37	1,38		
102	BESANCON VB	3MC	4	37	22		1,68	50/32	1,56		
103	VB ARLES	3MA	4	37	22		1,68	58/39	1,49		
104	AMICALE NIMES VB	3MH	4	37	22		1,68	51/38	1,34		

\* LA SEYNE VAR VB ne respecte pas ses obligations de jeunes, est rétrogradé en N3M (Article XIV du BFI).

N U M E R O S	EQUIPES	P O U L E	P L A C E	P O I N T S	M A T C H E S		Q U O T I E N T	S E T S	Q U O T I E N T	Q U O T I E N T	P O I N T S
						J O U E S					
105	HAVRE AC	3ME	4	36	22		1,64	55/36	1,53		
106	PARIS AMICALE CAMOU	3MB	4	36	22		1,64	50/38	1,31		
107	CJF FLEURY LES AUBRAIS	3MF	4	36	22		1,64	45/36	1,25		
108	QUIMPER VOLLEY	3MG	4	36	22		1,64	49/40	1,22		
109	AL CAUDRY	3MD	4	35	22		1,59	48/35	1,37		
110	CHATEAUDUN MARBOUE	3MF	5	35	22		1,59	51/35	1,46		
111	CEP POITIERS ST-BENOIT VB	3MG	5	35	22		1,59	49/37	1,32		
112	AL CEBAZAT	3MB	5	35	22		1,59	44/38	1,16		
113	AVIGNON VB CFC	3MA	5	35	22		1,59	44/40	1,1		
114	SCND STRASBOURG	3MC	5	34	22		1,54	47/37	1,27		
115	FL SAINT-QUENTIN CFC	3MD	5	34	22		1,54	49/41	1,19		
116	VGA SAINT-MAUR	3ME	5	34	22		1,54	44/47	0,94		
117	MUC VB CFC	3MA	5	33	22						
118	USM GAGNY-RAINCY	3MF	6	34	22						
119	CSM CLAMART	3MB	6	33	22		1,5	45/41	1,097		
120	SG ALSATIA	3MC	6	33	22		1,5	46/42	1,095		
121	MJC FLEUR DE PAU	3MH	6	33	22		1,5	44/43	1,02		
122	AS CESSON SAINT-BRIEUC	3MG	6	32	22		1,45	45/41	1,1		
123	US SAINT-ANDRE LEZ LILLE	3ME	6	32	22		1,45	42/45	0,933		
124	GRASSE VB	3MA	6	32	22		1,45	41/44	0,931		
125	PLESSIS ROBINSON VB 2	3MD	6	32	22		1,45	40/43	0,93		
126	VBC KINGERSHEIM	3MD	7	33	22		1,5				
127	AS FONTENAY AUX ROSES	3MD	7	32	22		1,45	41/47	0,87		
128	LA ROCHE/YON	3MG	7	32	22		1,45	40/48	0,83		
129	HARNES VB 2	3ME	7	32	22		1,45	37/46	0,8		
130	VBC LANDOUGE	3MH	7	32	22		1,45	38/50	0,76		
131	SAINTE-FOY LES LYON	3MB	7	31	22		1,41	41/44	0,93		
132	CO LES ULIS	3MF	7	31	22		1,41	35/48	0,73		
* 133	UA SEYSSINS VB	3MA	7	31	22		1,41	36/51	0,7		
134	SLUC JARVILLE NANCY 2	3MD	8	33	22						
135	ES VITRY SUR SEINE	3ME	8	32	22		1,45	37/47	0,79		
136	AMIENS LONGUEAU METROPOLE	3MD	8	32	22		1,45	37/49	0,75		
137	SETE VBC	3MH	8	31	22		1,41	45/44	1,02		
138	AS CALUIRE	3MB	8	31	22		1,41	38/50	0,76		
139	PEYRINS VB	3MA	8	30	22		1,36	39/48	0,81		
140	TA RENNES	3MF	8	30	22		1,36	33/48	0,69		
141	SAINTE-NAZAIRE VBA 2	3MD	8	29	22						
142	VESINET SAINT-GERMAIN	3ME	9	31	22		1,41	39/45	0,87		
143	E.CLICHY/VILLENEUVE VB	3MG	9	31	22		1,41	34/47	0,72		
144	CHAUMONT VB 52	3MC	9	31	22		1,41	36/53	0,68		
*145	GFC AJACCIO VB CFC	3MA	9	30	22		1,36	35/48	0,73		
146	JSA BORDEAUX	3MH	9	30	22		1,36	36/53	0,68		
147	US MEYZIEU	3MB	9	30	22		1,36	34/51	0,67		
148	CPB RENNES 2	3MB	9	29	22		1,32	37/51	0,72		
149	CSA CHATELLERAULT	3MG	9	29	22		1,32	33/52	0,63		
150	AS ILLZACH MODENHEIM (ALS)	R1	1								
150	GENETS DE MESPLEDE (AQU)	R1	1								
150	US ISSOIRE VB (AUV)	R1	1								
150	ST-GEORGES/BAULCHE (BOU)	R1	1								
150	VIC COMBOURG (BRE)	R1	1								
150	RS ST-CYR SUR LOIRE (CEN)	R1	1								

\* GFC AJACCIO VB CFC ne s'engage pas en N3M, est remis à la disposition de la Ligue de Corse (Article 10 du RGEN).

\* UA SEYSSINS VB ne s'engage pas en N3M, est remis à la disposition de la Ligue du Rhône-Alpes (Article 10 du RGEN).

N U M E R O S	EQUIPES	P O U L E	P L A C E	P O I N T S	M A T C H E S	J O U E S	Q U O T I E N T	S E T S	Q U O T I E N T	Q U O T I E N T	P O I N T S
150	REIMS VB (CHA)	R1	1								
150	//////////////////////////////////// (COR)	R1	1								
150	TOULON/SIX-FOURS VB (C-A)	R1	1								
150	VBC CAMBRAI 2 (FLA)	R1	1								
150	AGM VESOUL (F-C)	R1	1								
150	ASV VELIZY (IDF)	R1	1								
150	UVB NARBONNE 2 (LAN)	R1	1								
150	//////////////////////////////////// (LIM)	R1	1								
150	STADE MESSIN EC (LOR)	R1	1								
150	PUYGOUZON/CASTELNAU (M-P)	R1	1								
150	ES CARPIQUET (B-N)	R1	1								
150	AL CANTELEU MAROMME 2 (H-N)	R1	1								
150	CHOLET VOLLEY (PDL)	R1	1								
150	VB RANTIGNY (PIC)	R1	1								
150	STADE POITEVIN VB 3 (P-C)	R1	1								
150	E.P.DIGNE MANOSQUE (PRO)	R1	1								
150	ANNEMASSE VOLLEY 74 (R-A)	R1	1								
151	QS1 CHAVILLE SEVRES VB (IDF2)	R1	2								
151	QS2 VINCENNES VC 2 (IDF3)	R1	2								
151	QS3 TOUQUET AC (FLA2)	R1	2								
151	QS4 VB BOIS D'ARCY (IDF4)	R1	2								
151	QS5 VBVILLEFRANCHE B. 2 (R-A2)	R1	2								
151	QS6 AS ST-BARTH.D'ANJOU (PDL2)	R1	2								
151	QS7 (BRE2)	R1	2								
151	QS8 (C-A2)	R1	2								
151	QS9 (ALS2)	R1	2								
151	QS10 (LAN2)	R1	2								
	<b>LISTE NON EXHAUSTIVE</b>										
152	US CAGNES VB	3MA	10	30	22						
153	VB SAINT-ORENS	3MH	10	29	22						
154	HEROUVILLE	3ME	10	28	22	1,27	40/55	0,73			
155	SC ANGOULEME	3MG	10	28	22	1,27	28/55	0,51			
156	MARLY LE ROI VB	3MF	10	28	22	1,27	24/56	0,43			
157	US FONTENAYSIENNE	3MD	10	27	22	1,22	27/54	0,5			
158	UGS GRAND DIJON	3MB	10	26	22						
159	CO VILLERS LES NANCY	3MC	10	25	22						
160	JS ODOS	3MH	11	29	22						
161	DUNKERQUE D.F.	3ME	11	28	22	1,27	29/53	0,55			
162	PREUX ST-HERBLAIN VB	3MG	11	28	22	1,27	27/60	0,51			
163	BAILLEUL VB	3MD	11	27	22						
164	MARTIGUES VB 2	3MA	11	26	22						
165	VB SAINT-MIHIEL	3MC	11	25	22	1,14	18/61	0,29			
166	AL LEDONNIENNE	3MB	11	25	22	1,14	18/63	0,28			
167	CHARTRES VB	3MF	11	24	22						
168	HAVRE OCEANE VB	3ME	12	26	22						
169	MO MOUGINS	3MA	12	25	22	1,14	22/60	0,37			
170	AMIENS NORD	3MD	12	25	22	1,14	21/59	0,35			
171	RC EPERNAY	3MC	12	24	22	1,09	20/61	0,33			
172	VBC SAINT-MALO	3MG	12	24	22	1,09	18/63	0,28			
173	MJC RODEZ	3MH	12	23	22						
* 174	VB CORPS NUDES	3MF	12	0	22						
* 175	LA TALAUDIÈRE	3MB	12	0	22						

\* VB CORPS NUDES et LA TALAUDIÈRE ne respectent pas leurs obligations en matière de Jeunes.

## 1.2 - FEMININS

N U M E R O S	EQUIPES	P O U L E	P L A C E	P O I N T S	M A T C H E S	J O U E S	Q U O T I E N T	S E T S	Q U O T I E N T	Q U O T I E N T	P O I N T S
1	RC CANNES	PRF	1								
2	MELUN VDS/ROCHETTE	PRF	2								
3	BEZIERS VB GAZELEC	PRF	3								
4	USSP ALBI	PRF	4								
5	ASPTTMULHOUSE	PRF	5								
6	ES CANNET ROCHEVILLE	PRF	6								
7	ISTRES SPORTS	PRF	7								
8	HAINAUT VB	PRF	8								
9	VBC RIOM/AUVERGNE	PRF	9								
10	U.SFSC PARIS	PRF	10								
* 11	RC VILLEBON 91	1FC	1	25	14						
12	PAYS D'AIX VENELLES VB	1FC	2	23	14						
13	AS SAINT-RAPHAEL	PRF	11								
14	SES CALAIS	1FC	3	22	14	1,57	31/26	1,19			
15	VANDOEUVRE NANCY VB	1FC	4	22	14	1,57	29/28	1,03			
16	CSM CLAMART	1FC	5	21	14						
17	LATTES VAC	1FC	6	20	14						
18	T.F.O.C.	1FC	7	19	14						
19	E.SAINT-CHAMOND VB	1FC	8	16	14						
* 20	ES MEYLAN	1FD	4	26	14						
21	ASE RIXHEIM	1FD	2	24	14						
22	BEAUVAIS OISE UC	1FD	3	23	14						
23	VB TULLE NAVES	2FA	1+F1								
24	VB ROMANS	2FC	1+F2								
25	VC HARNES	2FB	1+F3								
26	VINCENNES VC	2FA	2	40	22						
27	TOUQUET AC	2FB	2	39	22						
28	AS L'UNION	2FC	2	35	22						
29	LYON SAINT-FONS	1FD	4	22	14						
30	EVREUX VB	1FD	5	20	14						
31	VC MARCQ	1FD	6	19	14						
32	TOULON SIX-FOURS VB	1FD	7	17	14	1,21	18/34	0,53			
33	FCL CHATELAILLON	1FD	8	17	14	1,21	15/37	0,4			
34	SAINT-JOSEPH VOL.NANTES	2FA	3	39	22						
35	US CAGNES VB	2FC	3	35	22	1,59	47/37	1,27			
36	LAON VB	2FB	3	35	22	1,59	49/41	1,19			
37	LL NANTES	2FA	4	36	22						
38	AS ILLAC	2FC	4	35	22						
39	BO REIMS	2FB	4	34	22						
40	VBC CHAMALIERES	2FC	5	35	22						
41	RC VILLEBON 91 2	2FA	5	34	22						
42	CASO NANTERRE	2FB	5	33	22						
43	UA VALETTE VB	2FC	6	34	22						
44	ASPTT MULHOUSE 2	2FB	6	33	22	1,5	45/46	0,98			
45	LA ROCHELLE VB	2FA	6	33	22	1,5	40/42	0,95			
46	USSP ALBI CFC	2FC	7	33	22	1,5	37/45	0,82			
47	RSC CHAMPIGNY	2FB	7	33	22	1,5	37/46	0,8			
48	CPB RENNES	2FA	7	32	22						
49	PLESSIS ROBINSON VB	2FB	8	32	22	1,45	45/43	1,05			
50	CROIX ARGT MONTPELLIER	2FC	8	32	22	1,45	38/39	0,97			
51	AS FRESNES	2FA	8	32	22	1,45	34/43	0,79			
52	SA MERIGNAC	3FG	1+F1								

\* ES MEYLAN ne se réengage pas en N1F, ne s'engage pas en N3F, est remis à la disposition de la Ligue du Rhône-Alpes (Article 10 du RGEN).

N U M E R O S	EQUIPES	P O U L E	P L A C E	P O I N T S	M A T C H E S		Q U O T I E N T	S E T S	Q U O T I E N T	Q U O T I E N T	P O I N T S
						J O U E S					
53	RC CANNES CFC	3FA	1+F2								
54	SC COUTANCES	3FE	1+F3								
55	ES MEYLAN	3FB	1+F4								
56	ES YERRES	3FC	1+F5								
57	VB PEXINOIS NIORT	3FH	1+F6								
58	AS NOISY LE GRAND	3FD	1+F7								
59	COM ARGENTEUIL	3FE	1+F8								
60	AS SAINT-RAPHAEL 2	3FA	2								
61	ARAGO DE SETE VB	3FB	2								
62	I.F.V.B.	2FC	9	32	22						
63	POUILLY METZ	2FB	9	31	22						
* 64	<del>PUC VB</del>	<del>2FA</del>	<del>9</del>	<del>30</del>	<del>22</del>						
65	MVB LYS LEZ LANNOY	2FB	10	31	22						
66	QUIMPER VOLLEY	2FA	10	30	22						
67	UA SEYSSINS VB	2FC	10	29	22						
68	VILLERS COTTERETS VB	2FB	11	27	22						
69	AUBAGNE VB	2FC	11	27	22						
70	USM MALAKOFF	2FA	11	23	22						
71	AIX UC	2FC	12	25	22						
72	R.C.F.	2FB	12	24	22						
73	ASL VENDEE	2FA	12	23	22						
74	FR DE GER	3FH	2	40	22	1,82	58/26	2,23			
75	VBC ENSISHEIM	3FD	2	39	22	1,77	55/26	2,11			
76	UGS LILLE METROPOLE	3FE	2	39	22	1,77	58/29	2			
77	VBC HAILLAN	3FG	2	38	22						
78	AS DARDILLY	3FC	2	37	22						
79	VESINET SAINT-GERMAIN	3FF	2	36	22						
80	VENELLES VB 2	3FA	3	40	22						
81	VGA SAINT-MAUR	3FD	3	39	22						
82	ASPTT MONTPELLIER	3FB	3	38	22	1,73	52/26	2			
83	MURET VB	3FH	3	38	22	1,73	55/28	1,96			
84	AS MONT SAINT-AIGNAN	3FE	3	37	22	1,68	54/28	1,93			
85	JOUE VB	3FG	3	37	22	1,68	52/31	1,68			
86	OF SAINT-CYPRIEN	3FC	3	37	22	1,68	52/33	1,57			
* 87	<del>VIC COMBOURG</del>	<del>3FH</del>	<del>3</del>	<del>36</del>	<del>22</del>						
88	CMS MARIGNANE	3FA	4	38	22						
89	JURANCON CR VB	3FH	4	37	22	1,68	54/28	1,93			
90	US MEYZIEU	3FB	4	37	22	1,68	48/30	1,6			
91	CAM EPINAL	3FD	4	36	22	1,63	51/30	1,7			
92	NEUVILLE SPORT	3FG	4	36	22	1,63	52/35	1,48			
93	CSM CLAMART 2	3FE	4	36	22	1,63	53/37	1,43			
94	VBC FRANCHEVILLE	3FC	4	36	22	1,63	50/37	1,35			
95	RENNES EC	3FF	4	35	22						
96	CEP POITIERS ST-BENOIT VB	3FH	5	37	22						
97	ASC HAUSBERGEN	3FD	5	36	22	1,63	51/32	1,59			
98	US SAINT-ANDRE LEZ LILLE	3FE	5	36	22	1,63	49/37	1,32			
99	EF LAVAL	3FG	5	36	22	1,63	45/38	1,18			
* 100	<del>CASE SAINT-ETIENNE</del>	<del>3FC</del>	<del>5</del>	<del>35</del>	<del>22</del>	<del>1,59</del>	<del>52/36</del>	<del>1,44</del>			
101	ASPTT CAEN	3FF	5	35	22	1,59	46/38	1,21			
102	MO MOUGINS	3FA	5	33	22	1,5	42/40	1,05			
103	LATTES VAC 2	3FB	5	33	22	1,5	43/41	1,048			

\* CASE SAINT-ETIENNE ne s'engage pas en N3F, est remis à la disposition de la Ligue du Rhône-Alpes (Article 10 du RGEN).

\* VIC COMBOURG ne s'engage pas en N3F, est remis à la disposition de la Ligue de Bretagne (Article 10 du RGEN).

\* PUC VB ne s'engage pas en N3F, est remis à la disposition de la Ligue d'Ile de France (Article 10 du RGEN).



N U M E R O S	EQUIPES	P O U L E	P L A C E	P O I N T S	M A T C H E S	J O U E S	Q U O T I E N T	S E T S	Q U O T I E N T	Q U O T I E N T	P O I N T S
104	ANGLLET OL.	3FH	6	36	22						
105	ACBB	3FE	6	35	22	1,45					
106	VERTOU VB	3FG	6	34	22	1,54	49/37	1,32			
107	VB CORPS NUDS	3FF	6	34	22	1,54	43/36	1,19			
108	CO SAVIGNY SUR ORGE	3FC	6	34	22	1,54	47/40	1,17			
109	VANDOEUVRE NANCY VB 2	3FD	6	33	22	1,5	45/38	1,18			
110	AS AIXOIS	3FB	6	33	22	1,45	45/45	1			
111	ISTRES SPORTS VB 2	3FA	6	33	22	1,45	42/45	0,93			
112	BISCARROSSE OL.	3FH	7	35	22						
113	DOUAI VB	3FE	7	34	22	1,54	49/38	1,3			
114	E.SAINT-CHAMOND VB 2	3FC	7	34	22	1,54	47/43	1,09			
115	COLMARIENNE VOLLEY	3FD	7	33	22	1,5	45/43	1,05			
116	SAINT-JOSEPH NANTES 2	3FG	7	33	22	1,5	41/44	0,93			
* 117	CNM CHATILLON	3FF	7	33	22	1,5	39/43	0,94			
* 118	LYON SAINT-FONS VB 2	3FB	7	32	22						
119	AVIGNON VB	3FA	7	30	22						
120	UGS GRAND DIJON	3FC	8	33	22	1,5	48/44	1,09			
121	SR SAINT-DIE	3FD	8	33	22	1,5	44/43	1,02			
* 122	JS COULAINES	3FF	8	32	22	1,45	42/44	0,95			
123	EVREUX VB 2	3FE	8	32	22	1,45	42/48	0,87			
124	SO VIHIERES	3FG	8	32	22	1,45	39/47	0,83			
125	VB GRUISSAN	3FB	8	31	22						
126	GRENADE VB	3FH	8	30	22						
127	AMSL FREJUS	3FA	8	29	22						
128	LEVALLOIS SC	3FF	9	32	22						
129	AS BOURG LA REINE	3FC	9	31	22	1,41	39/45	0,87			
130	VBC RIOM/AUVERGNE CFC	3FB	9	31	22	1,41	37/48	0,77			
131	AMIENS LONGUEAU METR.	3FE	9	31	22	1,41	35/47	0,74			
* 132	ASPTT LAVAL	3FG	9	29	22	1,32	35/50	0,7			
133	US CAGNES VB 2	3FA	9	29	22	1,32	28/47	0,595			
134	VC D'ORTHE	3FH	9	29	22	1,32	29/49	0,591			
135	VBC KINGERSHEIM	3FD	9	28	22						
136	CONSTANTIA STRASBOURG (ALS)										
136	VIOLETTE ATURINE (AQU)										
136	US ISSOIRE VB (AUV)										
136	//////////////////// (BOU)										
136	BREST VOLLEY (BRE)										
136	TOURS VB (CEN)										
136	REIMS VB (CHA)										
136	INTER CORTENAIS (COR)										
136	VC HYERES PIERREFEU (C-A)										
136	VC MARCQ 2 (FLA)										
136	BESANCON VB (F-C)										
136	CONFLANS ANDREZY A.J. VB (IDF)										
136	CROIX ARGT MONTPELLIER (LAN)										
136	CVB LIMOGES (LIM)										
136	ES HAGONDANGE (LOR)										
136	US CADALEN (M-P)										

\* JS COULAINES ne s'engage pas en N3F, est remis à la disposition de la Ligue des Pays de la Loire (Article 10 du RGEN).

\* CNM CHATILLON ne s'engage pas en N3F, est remis à la disposition de la Ligue d'Ile de France (Article 10 du RGEN).

\* ASPTT LAVAL ne s'engage pas en N3F, est remis à la disposition de la Ligue des Pays de la Loire (Article 10 du RGEN).

\* LYON SAINT-FONS VB 2 ne s'engage pas en N3F, est remis à la disposition de la Ligue du Rhône-Alpes (Article 10 du RGEN).

N U M E R O S	EQUIPES	P O U L E	P L A C E	P O I N T S	M A T C H E S	J O U E S	Q U O T I E N T	S E T S	Q U O T I E N T	Q U O T I E N T	P O I N T S
136	ES CARPIQUET (B-N)										
136	HAVRE OCEANE VB (H-N)										
136	CHOLET VOLLEY (PDL)										
136	VBC LA FERRE (PIC)										
136	STADE POITEVIN VB (P-C)										
136	US PONTET V.A. (PRO)										
136	GRENOBLE V.UC (R-A)										
137	QS1 ES VITRY/SEINE (IDF2)										
137	QS2 MONTIGNY VOLLEY 95 (IDF3)										
137	QS3 ASUL LYON VB (R-A2)										
137	QS4 ASV VELIZY (IDF4)										
137	QS5 AS CESSON ST-BRIEUC (BRE2)										
137	QS6 ASB REZE (PDL2)										
137	QS7 SES CALAIS VB 2 (FLA2)										
137	QS8 FIRMINY VB (R-A3)										
<del>137</del>	<del>QS9</del> (AQU2)										
137	QS10 TOULON SIX-FOURS VB 2 (C-A2)										
137	QS11 MVS R. VAUX LE PENIL (IDF5)										
137	QS12 CS T SAVERNE (ALS2)										
137	QS13 LE CRES VB (LAN2)										
<del>137</del>	<del>QS14 STADE MARSEILLE UC</del> (PRO2 →)										
137	QS15 TA RENNES (BRE3)										
	<b>LISTE NON EXHAUSTIVE</b>										
138	PERPIGNAN R.VB	3FB	10	31	22						
139	SMOC ST-JEAN DE BRAYE	3FG	10	29	22	1,32	35/52	0,67			
140	FOUGERES VB	3FF	10	29	22	1,32	33/55	0,6			
141	FRJEP CHARNAS	3FA	10	29	22	1,32	28/50	0,56			
142	VB BOIS D'ARCY	3FC	10	29	22	1,32	30/56	0,53			
143	AULNOY L.V.	3FE	10	27	22	1,23	31/56	0,55			
144	E.BEAUCOURT-SOCHAUX VB	3FD	10	27	22	1,23	21/53	0,4			
145	VBC LANDOUGE	3FH	10	26	22						
146	SAINT-NAZAIRE VBA	3FG	11	27	22	1,23	26/54	0,48			
147	UA SEYSSINS VB 2	3FA	11	27	22	1,23	24/54	0,44			
148	VINCENNES VC 2	3FD	11	26	22	1,18	21/56	0,37			
149	GOELO ST-BRIEUC C.A.	3FF	11	26	22						
150	SA SAINT-SEVER	3FH	11	25	22	1,14	17/60	0,28		1475/1813 = 0,81	
151	E.ST-MAURICE /DARGOIRE	3FC	11	25	22	1,14	17/60	0,28		1401/1829 = 0,76	
152	ANNEMASSE VOLLEY 74	3FB	11	25	22	1,14	15/60	0,25			
153	VBC CAMBRAI	3FE	11	25	22	1,14	13/61	0,21			
154	CMS PANTIN	3FF	12	25	22	1,14	23/61	0,38			
155	RC EPERNAY	3FD	12	25	22	1,14	21/61	0,34			
156	LYON/BRON	3FB	12	24	22	1,09	20/62	0,32			
157	VC MOUVAUX	3FE	12	24	22	1,09	19/62	0,31			
158	AS FONTAINE	3FA	12	24	22	1,09	19/63	0,3			
159	VC MACON	3FC	12	23	22	1,04	12/63	0,19			
160	JSA BORDEAUX	3FG	12	23	22	1,04	09/64	0,14			
161	LA ROCHELLE VB 2	3FH	12	22	22						

## **MODE DE CLASSEMENT**

Dès la fin de la saison sportive, la Commission Centrale Sportive établit et diffuse un classement général des équipes seniors incluant les équipes de la LNV et le C.N.V.B. pour les masculins et l'IFVB pour les Féminines. Si une de ces équipes ne repart pas dans la division pour laquelle elle est qualifiée, la Commission Centrale Sportive effectuera un repêchage dans l'ordre du classement général annuel des équipes.

Ce classement permet essentiellement de déterminer la composition des poules la saison suivante et l'ordre de remplacement des équipes défaillantes.

Les équipes sont classées suivant les classements définitifs de la saison compte tenu des montées et descentes prévues au Règlement de chaque épreuve et de la réglementation concernant les équipes réserves (cf. Article 24 du R.G.E.N. partie permanente).

### **En conséquence :**

## **REPLACEMENT DES EQUIPES**

Toute équipe qualifiée d'office dans l'une des divisions du Championnat de France qui n'adresse pas son engagement à la F.F.V.B dans les délais et les formes prévus à l'Article 10 du Règlement Général des Epreuves Nationales (partie permanente) ou qui renonce à sa qualification avant que la Commission Centrale Sportive ait définitivement arrêté la liste des engagés, comme il est précisé au dernier alinéa du présent §4, est remplacée d'office dans les conditions ci-après et compte tenu de la réglementation concernant les équipes réserves (cf. Article 24 du R.G.E.N. partie permanente).

### **Divisions gérées par la LNV :**

- **Pro A et B Masculine et Pro A Féminine :**

Article 5 du Règlement Intérieur de la LNV.

### **Divisions gérées par la FFVB :**

- **Nationale 1 Masculine et Féminine :**

Le remplacement se fait par l'équipe de Nationale 2 la mieux classée au classement général annuel, qui n'est pas une équipe descendant de Nationale 1 et qui accepte de s'engager en Nationale 1. L'équipe ainsi surclassée est remplacée dans sa division par la première équipe figurant au classement général annuel qui n'est pas descendant de Nationale 2 et qui accepte de s'engager en Nationale 2. Si aucune équipe de Nationale 2 n'accepte de s'engager en Nationale 1, la place est laissée vacante.

- **Nationale 2 Masculine et Féminine**

Le remplacement se fait par l'équipe de Nationale 3 la mieux classée au classement général annuel, qui n'est pas une équipe descendant directement de Nationale 2 et qui accepte de s'engager en Nationale 2. L'équipe ainsi surclassée est remplacée dans sa division par la première équipe figurant au classement général annuel, qui n'est pas descendant de Nationale 3 et qui accepte de s'engager en Nationale 3. Si aucune équipe de Nationale 3 n'accepte de s'engager en Nationale 2, la place est laissée vacante.

### • Nationale 3 Masculine et Féminine

Le remplacement se fait par l'équipe la mieux classée au classement général annuel et qui accepte de s'engager en Nationale 3. Si aucune équipe ne figure plus au classement général annuel ou si aucune des équipes qui y figurent n'accepte de s'engager, la Commission Centrale Sportive laisse la place vacante.

Si elle a procédé à la répartition des équipes entre les poules, la Commission Centrale Sportive peut, dans toutes les divisions, modifier cette répartition pour tenir compte de la situation géographique de l'équipe nouvellement qualifiée.

Compte tenu de la date du commencement des épreuves et des délais nécessaires à l'établissement et à la diffusion des calendriers, la Commission Centrale Sportive a fixé la date à laquelle les clubs défaillants ne seront plus remplacés **au 13 juillet 2006**.

### Accession à la Nationale 3 Masculine et Féminine :

- ◆ Les équipes championnes ou vice-championnes (à défaut de la championne) des ligues respectant les obligations définies au RGEN Article 23 accèdent automatiquement à la Nationale 3 la saison 2006/2007.
- ◆ Pour compléter le nombre d'équipes, en cas de non-qualification de ligues, désistement ou accroissement du nombre d'équipes dans les divisions, des qualifiés supplémentaires seront désignés suivant l'ordre d'une liste établie selon des critères arrêtés par la Commission Centrale Sportive et approuvés par le Bureau Exécutif.

### Equipes fédérales issues des pôles France participant aux championnats de France :

Le Conseil d'Administration de la FFVB peut, sur proposition argumentée de la Direction Technique Nationale, engager dans les championnats de France fédéraux les équipes fédérales issues des Pôles France de Châtenay-Malabry/Toulouse (féminines) et Châtenay-Malabry/ Montpellier (masculins). Dans l'objectif poursuivi de la meilleure formation au niveau le plus adapté, les équipes engagées dans les championnats de France fédéraux par le Conseil d'Administration de la FFVB ne sont en aucun cas soumises aux règles sportives de la FFVB.

Toute décision d'accession à la division supérieure dans les championnats de France fédéraux, ainsi que toute décision d'inscription d'une nouvelle équipe fédérale (exemple Pôle France cadette et cadet de Châtenay-Malabry en N3 ou N2) doivent être adoptées à la fin de la saison N pour application à la saison N+1 par le Conseil d'Administration de la FFVB.

Le CNVB pourra être amené à monter sportivement en PRO B à partir de 2007 sur proposition de la Direction Technique Nationale sous réserve d'un dispositif réglementaire adapté et de faisabilité financière.

## COMPOSITION DES POULES

### CHAMPIONNATS MASCULINS

- . En PRO A, les 14 premières équipes (1 poule de 14)
- . En PRO B, les 14 équipes suivantes (1 poule de 14)

- 
- . En Nat. 1, les 14 équipes suivantes (1 poule de 14)
  - . En Nat. 2, les 36 équipes suivantes (3 poules de 12)
  - . En Nat. 3, les 96 équipes suivantes (8 poules de 12)

### CHAMPIONNATS FEMININS

- . En PRO A F, les 14 premières équipes (1 poule de 14)

- 
- . En Nat.1, les 14 équipes suivantes (1 poule de 14)
  - . En Nat. 2, les 36 équipes suivantes (3 poules de 12)
  - . En Nat. 3, les 96 équipes suivantes (8 poules de 12)

Toute équipe qualifiée d'office dans l'une des trois divisions nationales est tenue de participer à l'épreuve pour laquelle elle est qualifiée. Dans le cas contraire, le niveau de participation est fixé par l'Article 10-1 § 2 du RGEN.

II - PLANNING F.F.V.B. SAISON 2006/2007																						
MOIS		VACANCES SCOLAIRES			CATEGORIES MASCULINES										CATEGORIES FEMININES							
DATES		A	B	C	CDF	N1	N2	N3	CPE ESP	CPE JUN	CPE CAD	CPE MIN	CPE BEN	CDF	N1	N2	N3	CPE ESP	CPE JUN	CPE CAD	CPE MIN	CPE BEN
ZONES																						
<b>SEPTEMBRE</b>																						
	16																					
dim	17																					
	23																					
dim	24																					
<b>OCTOBRE</b>																						
	30																					
dim	01																					
	07																					
dim	08																					
	14																					
dim	15																					
	21																					
dim	22																					
mer	25																					
	28																					
dim	29																					
<b>NOVEMBRE - mer</b>																						
	01																					
	04																					
dim	05																					
	11																					
dim	12																					
	18																					
dim	19																					
	25																					
dim	26																					
<b>DECEMBRE</b>																						
dim	02																					
	03																					
	09																					
dim	10																					
sam	16																					
dim	17																					
mer	20																					
Noël - dim	24																					
<b>JANVIER - mar</b>																						
	03																					
	06																					
dim	07																					
	13																					
dim	14																					
	20																					
dim	21																					
	27																					
dim	28																					
<b>FEVRIER -</b>																						
dim	03																					
	04																					
	10																					
dim	11																					
	17																					
dim	18	F O R M A T I O N F O R M A T I O N																				
	24																					
dim	25																					
<b>MARS</b>																						
	03																					
dim	04																					
	10																					
dim	11																					
	17																					
dim	18																					
	24																					
dim	25																					
	31																					
<b>AVRIL</b>																						
dim	01																					
	07																					
Pâques - dim	08																					
	14																					
dim	15																					
	21																					
dim	22																					
	28																					
dim	29																					
<b>MAI -</b>																						
	05																					
dim	06																					
	12																					
dim	13																					
Ascension - jeu	17																					
	18																					
	19																					
dim	20																					
	26																					
dim	27																					
Pentecôte lun	28																					
dim	03																					

ZONE A : Caen - Clermont-Ferrand - Grenoble - Lyon - Montpellier - Nancy/Metz - Nantes - Rennes - Toulouse.

ZONE B : Aix/Marseille - Amiens - Besançon - Dijon - Lille - Limoges - Nice - Orléans/Tours - Poitiers - Reims - Rouen - Strasbourg.

ZONE C : Bordeaux - Créteil - Paris - Versailles. CDF = Coupe de France E = Engagement F = Finale B = Barrage

### III.- DATES AFFINITAIRES

#### 3.1.- F.S.G.T. :

<http://www.fsgt.org/>

#### 3.2.- F.S.C.F. :

<http://www.fscf.asso.fr/>

#### 3.3.- UFOLEP :

<http://www.ufolep.org/>

#### 3.4.- U.G.S.E.L. :

<http://www.ugsel.org/>

#### 3.5.- UNSS :

<http://www.unss.org/>

#### 3.6.- FFSU :

<http://www.sport-u.com/>

### IV.- HAUTEURS DE FILET

COMPETITIONS	FEMININS	MASCULINS
Coupe de France Espoirs	2,24 m	2,43 m
Coupe de France Juniors	2,24 m	2,43 m
Coupe de France Cadets	2,24 m	2,35 m
Coupe de France Minimes	2,10 m	2,24 m
Challenge de France Benjamins 4 x 4 terrain 7 x 7	Hauteur : 2,10 m	Hauteur : 2,10 m
Championnat Poussins 2 x 2 terrain 4,5 x 4,5	Hauteur conseillée : 1,80 à 2,00 m	Hauteur conseillée : 1,80 à 2,00 m

**V.- LES CATEGORIES D'AGE SAISON 2006/2007**

CATEGORIES COMPETITIONS	CATEGORIES D'AGE	OBLIGATIONS MEDICALES	
		dans la (ou les ) catégorie(s) supérieure(s)	
Seniors	Né(e)s en 1985 et antérieurement	FICHE 1	
Espoirs	né(e)s en 1986 et 1987	FICHE 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fiche Médicale 1 pour jouer en Seniors Masculin et Féminin</li> </ul>
Juniors	né(e)s en 1988 et 1989	FICHE 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fiche Médicale 1 pour jouer en Espoirs Masculin et Féminin</li> <li>Fiche Médicale 1 pour jouer en Seniors Féminin</li> <li>Fiche Médicale 2 pour jouer en Seniors Masculin</li> </ul>
Cadets(ettes)	né(e)s en 1990 et 1991	FICHE 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fiche Médicale 1 pour jouer en Juniors Masculin et Féminin</li> <li>Fiche Médicale 2 pour jouer en Espoirs Masculin</li> <li>Fiche Médicale 1 pour jouer en Espoirs Féminin</li> <li>Fiche Médicale 2 pour jouer en Seniors Départemental Masculin</li> <li>Fiche Médicale 3 pour jouer en Seniors Régional Masculin</li> <li>Fiche Médicale 4 pour jouer en Seniors National Masculin</li> <li>Fiche Médicale 2 pour jouer en Seniors Féminin</li> </ul>
Minimes	né(e)s en 1992 et 1993	FICHE 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fiche Médicale 2 pour jouer en Juniors Départemental avec Masculin et Féminin</li> <li>Fiche Médicale 2 pour jouer en Cadet Masculins et Féminins</li> <li>Fiche Médicale 4 pour jouer en Junior et Espoir Masculins et Féminins</li> <li><u>Impossibilité de jouer en Seniors Masculins et Féminins</u></li> </ul>
Benjamin(e)s	né(e)s en 1994 et 1995	FICHE 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fiche Médicale 2 pour jouer en Minimes Masculin et Féminin</li> <li><u>Impossibilité de jouer en Cadets, Juniors, Espoirs et Seniors Masculin et Féminin</u></li> </ul>
Poussin(e)s	né(e)s en 1996 et 1997	FICHE 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fiche Médicale 1 pour jouer en Benjamins Masculin et Féminin</li> <li><u>Impossibilité de jouer en Minimes, Cadets, Espoirs et Seniors Masculin et Féminin</u></li> </ul>
Pupilles	né(e)s en 1998, 1999 et 2000	FICHE 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fiche Médicale 1 pour jouer en Poussins Masculin et Féminin</li> <li>Fiche Médicale 2 pour jouer en Benjamins Masculin et Féminin</li> <li><u>Impossibilité de jouer en Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs et Seniors Masculin et Féminin</u></li> </ul>
Baby	né(e)s en 2001 et postérieurement	FICHE 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impossibilité de surclassement</li> </ul>

Triple surclassement : Cf. Article 17 des Règlements Généraux

- FICHE 1 : Aptitude au Sport
- FICHE 2 : Simple Surclassement
- FICHE 3 : Double Surclassement Régional/Départemental
- FICHE 4 : Double Surclassement National

**Un joueur ou une joueuse ne peut pas participer à plus de 2 matchs en 36 heures dans des catégories d'âge différentes.**

## VI.- INFORMATIONS GENERALES SUR LES CHAMPIONNATS SENIORS (N1, N2 et N3)

### **6.1 Participations**

#### **a) Qualifications catégories**

◆ Sont autorisés à jouer :

- ⇒ Les SENIORS (1985 et avant)
- ⇒ Les ESPOIRS (1986 et 1987)
- ⇒ Les JUNIORS Féminins (1988 et 1989)
- ⇒ Les JUNIORS Masculins (1988 et 1989) avec un simple surclassement (F.M.2)
- ⇒ Les CADETS (1990 et 1991) avec un double surclassement national (F.M.4)
- ⇒ Les CADETTES (1990 et 1991) avec un simple surclassement (F.M.2)

Les MINIMES (1992 et 1993) ne sont pas autorisés à évoluer en Seniors masculins et féminins (cf. Article 17 des Règlements Généraux)

#### **b) Qualifications des Mutations**

Les Mutés « LIGUE » (Licence Régionale) ou « DEPARTEMENTAL »(Licence départementale) ne sont pas autorisés à évoluer en Seniors



REGLEMENTS GENERAUX**RECAPITULATIF DU NOMBRE DE MUTES ET D' ETRANGERS**

EQUIPES CONCERNEES	2006/2007
<b>CFCP</b> <b>Ayant des équipes réserves évoluant en nationale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ 3 contrats CFC minimum,</li> <li>☞ Obligation d'inscrire 2 joueurs CFCP sur la feuille de match de l'équipe 1<sup>ère</sup>, pour au moins la moitié des rencontres de la phase régulière de la saison.</li> <li>☞ le (ou les) joueur(s) CFCP non inscrits sur la feuille de match PRO devra (ont) être inscrit(s) avec l'Equipe réserve le même week-end,</li> <li>☞ un joueur <b>ayant une licence CFCP</b> est non muté en PRO et en équipe réserve,</li> <li>☞ libre circulation <b>du joueur ayant une licence CFCP</b> entre Equipe Pro et Equipe Réserve CFCP, accord de la Ligue Régionale nécessaire pour les Championnats d'accessions.</li> <li>☞ Joueurs <b>ayant une licence CFCP</b> qui obtiendront une licence mutation après la 1<sup>ère</sup> journée du Championnat National ne seront pas autorisés à évoluer dans ce Championnat.</li> <li>☞ entraîneur sous contrat BEES 1 Volley-Ball et DECFCP.</li> <li>☞ Joueurs étrangers autorisés quelque soit le pays d'origine (rentre dans la quota des joueurs étrangers en nationale, 1, 2 et 3).</li> <li>☞ Interdiction pour l'entraîneur CFCP qualifié de jouer en championnat fédéral avec son équipe.</li> </ul>
<b>Nationale 1F et 1M</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ 2 joueurs professionnels (CFCP compris)</li> <li>☞ 1 Etranger autorisé (sans contrat de joueur et amateur)</li> <li>☞ 3 mutés</li> </ul>
<b>Nationale 2F et 2M</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Pas de joueur salarié (sauf CFCP)</li> <li>☞ 1 Etranger autorisé (sans contrat de joueur et amateur)</li> <li>☞ 2 Mutés</li> </ul>
<b>Nationale 3F et 3M</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Pas de joueur salarié (sauf CFCP)</li> <li>☞ 1 Etranger (sans contrat de joueur et amateur)</li> <li>☞ 2 Mutés</li> </ul>
<b>COUPES DE FRANCE JEUNES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Dans les compétitions Espoirs et Juniors et Cadettes, impossibilité de faire évoluer des joueurs à contrat PRO.</li> <li>☞ Peuvent évoluer 1 étranger (sans contrat de joueur et amateur), les Amateurs (PRO B et PRO F) <b>les CFCP</b> et 2 mutés. Les joueurs ayant des licences « étrangers régionaux » ne sont pas limités en nombre.</li> </ul>

**Un joueur professionnel, étranger et muté, est comptabilisé dans chaque catégorie.**

**VII.- CALENDRIER SOMMAIRE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE MASCULIN****Pro A** : du ressort de la Ligue Nationale**Pro B** : du ressort de la Ligue Nationale**NATIONALE 1 MASCULINE**

1. C.N.V.B.
2. SLUC JARVILLE NANCY
3. VELOCE VANNES VB
4. CONFLANS ANDREZY J.A.VB
5. VB VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS
6. PLESSIS ROBINSON VB
7. CA BRIVE CORREZE VOLLEY
8. SA EPINAL
9. RC STRASBOURG
- 10.VBC CASTRES
- 11.AL CANTELEU MAROMME VB
- 12.VANDOEUVRE/NANCY VB
- 13.SMOC ST-JEAN DE BRAYE
- 14.ASUL LYON VB

**7.1 - NATIONALE 1 MASCULINE  
CALENDRIER SOMMAIRE****ALLER**

Samedi	23	Septembre	2005	02/13	03/12	04/11	05/10	06/09	07/08	01/14
Samedi	30	Septembre	2005	13/01	12/02	11/03	10/04	09/05	08/06	07/14
Samedi	07	Octobre	2005	01/12	02/11	03/10	04/09	05/08	06/07	14/13
Samedi	14	Octobre	2005	11/01	10/02	09/03	08/04	07/05	12/13	06/14
Samedi	21	Octobre	2005	01/10	02/09	03/08	04/07	05/06	13/11	14/12
Samedi	28	Octobre	2005	09/01	08/02	07/03	06/04	10/13	11/12	05/14
Samedi	04	Novembre	2005	01/08	02/07	03/06	04/05	13/09	12/10	14/11
Samedi	18	Novembre	2005	07/01	06/02	05/03	08/13	09/12	10/11	04/14
Samedi	25	Novembre	2005	01/06	02/05	03/04	13/07	12/08	11/09	14/10
Samedi	09	Décembre	2005	05/01	04/02	06/13	07/12	08/11	09/10	03/14
Samedi	16	Décembre	2006	01/04	02/03	13/05	12/06	11/07	10/08	14/09
Samedi	07	Janvier	2007	03/01	04/13	05/12	06/11	07/10	08/09	02/14
Samedi	13	Janvier	2007	01/02	13/03	12/04	11/05	10/06	09/07	14/08

**RETOUR**

Samedi	20	Janvier	2007	13/02	12/03	11/04	10/05	09/06	08/07	14/01
Samedi	27	Janvier	2007	01/13	02/12	03/11	04/10	05/09	06/08	14/07
Samedi	10	Février	2007	12/01	11/02	10/03	09/04	08/05	07/06	13/14
Samedi	24	Février	2007	01/11	02/10	03/09	04/08	05/07	13/12	14/06
Samedi	03	Mars	2007	10/01	09/02	08/03	07/04	06/05	11/13	12/14
Samedi	10	Mars	2007	01/09	02/08	03/07	04/06	13/10	12/11	14/05
Samedi	24	Mars	2007	08/01	07/02	06/03	05/04	09/13	10/12	11/14
Samedi	31	Mars	2007	01/07	02/06	03/05	13/08	12/09	11/10	14/04
Samedi	14	Avril	2007	06/01	05/02	04/03	07/13	08/12	09/11	10/14
Samedi	21	Avril	2007	01/05	02/04	13/06	12/07	11/08	10/09	14/03
Samedi	28	Avril	2007	04/01	03/02	05/13	06/12	07/11	08/10	09/14
Samedi	05	Mai	2007	01/03	13/04	12/05	11/06	12/07	09/08	14/02
Samedi	12	Mai	2007	02/01	03/13	04/12	05/11	06/10	07/09	08/14

**N.B.** : La COMMISSION CENTRALE SPORTIVE a fixé **au 13 juillet 2006** la date à laquelle tout club défaillant n'est pas remplacé.

.../...

a) **Aménagements au calendrier** :

- ♦ Le présent calendrier permet aux clubs de prévoir l'implantation des rencontres de la première phase qui se déroulent le samedi à 20h00, sauf couplage de plusieurs rencontres nationales dans la même salle, le même jour (19h00/21h00 apprécié par la CCS).
- ♦ Toute demande d'aménagement de date et d'horaire doit parvenir à la F.F.V.B. accompagnée de l'accord de l'équipe adverse **avant le 28 juillet 2006**.
- ♦ Passée cette date, pour toute modification, il sera fait une stricte application de l'Article 4 du R.G.E.N. 21 jours avant la date de la rencontre (**droit de 80 € pour le club demandeur**).
- ♦ Toutes les rencontres devront se dérouler dans les week-end prévus par la Commission Centrale Sportive (sauf dérogation exceptionnelle).
- ♦ Toutes les rencontres de la dernière journée se dérouleront le même jour et à la même heure (sauf dérogation exceptionnelle).

7.1.1 - **Composition** : 14 équipes.7.1.2 - **Déroulement de la compétition** :

1 poule unique de 14 équipes, compétition en matches aller et retour (26 journées).

A la fin de la saison 2006/2007, les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> (championne et vice-championne de France amateur de Nationale 1), y compris le CNVB, accèdent sportivement en PRO B. Une des deux équipes (voire les deux) qui, par son classement sportif, est appelée à monter dans une division gérée par la LNV peut refuser ou se voir refuser (DNCG) la montée. Dans ce cas là, suite à un accord FFVB/LNV, on ne fera pas appel aux équipes classées 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup>, priorité sera donnée à la 11<sup>ème</sup> puis à la 12<sup>ème</sup> de la PRO B (classement annuel des équipes). Toutes ces équipes qui pour une raison ou une autre ont refusé la montée ou ont été refusées, seront maintenues en N1 pour la saison 2007/2008.

Les équipes classées 11°, 12°, 13°, et 14° descendent en Nat. 2 Masculine à la fin de la saison 2006/2007.

Le CNVB pourra accéder à la Pro B mais il ne pourra pas être rétrogradé. Dans ce cas précis, il ne sera pas fait appel à l'équipe meilleure seconde de Nationale 2.

7.1.3 - **Règlement Financier** :

**Droit d'engagement** : 3 839 € répartis de la manière suivante : 20% joints au formulaire d'engagement ⇒ 769 €; 40 % au 31 octobre 2006 ⇒ 1 535 €; 40 % au 31 janvier 2007 ⇒ 1 535 €.

7.1.4 - **Arbitrage** :

- ♦ Frais de déplacement à la charge de la Trésorerie Fédérale.
- ♦ Indemnités pour chaque équipe et chaque rencontre : 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> arbitre, chacun 26 €, marqueur 8 €, soit 60 € par équipe.

**7.1.5 - Centralisation des résultats :****b) Feuilles de matches :**

Dans tous les cas, les feuilles de matches doivent parvenir à la F.F.V.B. avant midi, le mardi qui suit la rencontre. Celles-ci doivent donc être postées d'une manière générale le lundi au plus tard (tarif normal).

**c) Communication des résultats sur Internet :**

Chaque équipe recevante évoluant en N1 Masculine doit obligatoirement communiquer le résultat de ses rencontres à domicile par le biais d'Internet, avant :

**le samedi minuit si le match a lieu le samedi soir.**  
**ou**  
**le dimanche 20h00 si le match a lieu le dimanche après - midi.**

**7.1.6 - Connaissance des règlements :**

- ♦ L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les Ligues Régionales, les Comités Départementaux et les Clubs participants.
- ♦ Toutes les rencontres se jouent **obligatoirement** avec 3 ballons ainsi qu'avec 3 ramasseurs de balles minimum.
- ♦ Absence de ramasseurs de balles : **amende de 40 € pour le club recevant.**
- ♦ Les plaquettes pour les changements de joueurs sont obligatoires.
- ♦ Il est recommandé aux équipes de garder le même numéro de maillot pour chacun de ses joueurs.

**7.1.7 - Cas non prévus :**

La Commission Centrale Sportive, en accord avec la Commission Centrale des Statuts et Règlements, tranche tous les cas non prévus au présent Règlement ou au RGEN ( partie permanente).

**7.2 - NATIONALE 2 MASCULINE**

Les équipes sont affectées dans 3 poules de 12 en tenant compte autant que possible de leur situation géographique, du nombre d'équipes réserve ainsi que du classement général pour que ces 3 poules soient aussi équilibrées que possible.

NATIONALE 2 MASCULINE POULE A	NATIONALE 2 MASCULINE POULE B	NATIONALE 2 MASCULINE POULE C
1. TOAC-TUC VB RESERVE 2. ACBB 3. CPB RENNES 4. POITIERS RESERVE 5. US VILLEJUIF 6. TOURS VB 7. AS ILLAC 8. RENNES EC RESERVE 9. ASB REZE 10. GOELO SB RESERVE 11. VINCENNES VC 12. SAINT-CLOUD VOL.	1. LIS CALAIS 2. VB SENNECEY 3. VILLENEUVE D'ASCQ 4. PUC VB RESERVE 5. MELUN VDS 6. BO REIMS 7. VC HALLUIN 8. BEAUVAIS RESERVE 9. TOURCOING RESERVE 10. VC BELLAING 11. CNM CHARENTON 12. RUEIL AC	1. MAIZIERES METZ AC 2. CASE ST-ETIENNE 3. CAC VB ALES 2 4. US MULHOUSE 5. PUNCH NANCY 6. C.A. MONTPELLIER 7. ANNECY VB 8. AMSL FREJUS 9. AS CANNES RESERVE 10. AGDE VB 11. AS ORANGE 12. ASPTT STRASBOURG

**CALENDRIER SOMMAIRE**

<b>ALLER</b>	Dimanche	24	Septembre	2006	01/12	02/11	03/10	04/09	05/08	06/07
	Dimanche	01	Octobre	2006	12/06	07/05	08/04	09/03	10/02	11/01
	Dimanche	08	Octobre	2006	12/11	01/10	02/09	03/08	04/07	05/06
	Dimanche	22	Octobre	2006	05/12	06/04	07/03	08/02	09/01	10/11
	Dimanche	29	Octobre	2006	12/10	11/09	01/08	02/07	03/06	04/05
	Dimanche	05	Novembre	2006	04/12	05/03	06/02	07/01	08/11	09/10
	Dimanche	19	Novembre	2006	12/09	10/08	11/07	01/06	02/05	03/04
	Dimanche	26	Novembre	2006	03/12	04/02	05/01	06/11	07/10	08/09
	Dimanche	10	Décembre	2006	12/08	09/07	10/06	11/05	01/04	02/03
	Dimanche	17	Décembre	2006	02/12	03/01	04/11	05/10	06/09	07/08
Dimanche	14	Janvier	2007	12/07	08/06	09/05	10/04	11/03	01/02	
<b>RETOUR</b>	Dimanche	21	Janvier	2007	12/01	11/02	10/03	09/04	08/05	07/06
	Dimanche	28	Janvier	2007	06/12	05/07	04/08	03/09	02/10	01/11
	Dimanche	11	Février	2007	11/12	10/01	09/02	08/03	07/04	06/05
	Dimanche	25	Février	2007	12/05	04/06	03/07	02/08	01/09	11/10
	Dimanche	04	Mars	2007	10/12	09/11	08/01	07/02	06/03	05/04
	Dimanche	11	Mars	2007	12/04	03/05	02/06	01/07	11/08	10/09
	Dimanche	25	Mars	2007	09/12	08/10	07/11	06/01	05/02	04/03
	Dimanche	01	Avril	2007	12/03	02/04	01/05	11/06	10/07	09/08
	Dimanche	15	Avril	2007	08/12	07/09	06/10	05/11	04/01	03/02
	Dimanche	22	Avril	2007	12/02	01/03	11/04	10/05	09/06	08/07
Dimanche	29	Avril	2007	07/12	06/08	05/09	04/10	03/11	02/01	

**N.B.** : La COMMISSION CENTRALE SPORTIVE a fixé **au 13 juillet 2006** la date à laquelle toute équipe défaillante n'est pas remplacée.

➤ **Aménagements au calendrier :**

- a) Le présent calendrier permet aux clubs de prévoir l'implantation des rencontres de la première phase qui se déroulent le dimanche à 15h00 , sauf couplage de plusieurs rencontres nationales dans la même salle, le même jour (14h00/16h00 apprécié par la CCS).
- b) Toute demande d'aménagement de date et d'horaire doit parvenir à la F.F.V.B. accompagnée de l'accord du club adverse **avant le 28 juillet 2006**.
- c) Passé cette date, pour toute modification, il sera fait une stricte application de l'Article 4 du R.G.E.N. 21 jours avant la date de la rencontre (**droit de 80 € pour le club demandeur**).
- d) Toutes les rencontres devront se dérouler dans les week-end prévus par la Commission Centrale Sportive (sauf dérogation exceptionnelle).
- e) Toutes les rencontres de la dernière journée se dérouleront le même jour et à la même heure (sauf dérogation exceptionnelle).

**7.2.1 - Composition :** 36 équipes (3 poules de 12).

**7.2.2 - Déroulement de la compétition :**

◆ **Première Phase :**

3 poules de 12 équipes, compétition en matches aller-retour (22 journées).

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule et la meilleure seconde accèdent en Nationale 1 à la fin de la saison 2006/2007 ( sauf en cas de maintien réglementaire du CNVB en N1).

Les équipes classées 9<sup>o</sup>, 10<sup>o</sup>, 11<sup>o</sup> et 12<sup>o</sup> descendent en Nationale 3.

◆ **Deuxième phase (Finale à 3 équipes) pour le titre de Champion de France :**

**Dates :** 26 et 27 mai 2007

L'équipe 1<sup>ère</sup> de chaque poule dispute le titre de Champion de France de Nationale 2 (cf. cahier des charges correspondant).

L'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue de la compétition finale est déclarée Championne de France de Nationale 2 Masculine 2006/2007.

***Les Ligues, Comités Départementaux ou Clubs désirant organiser cette compétition sont priés de faire acte de candidature auprès du siège fédéral avant le 1<sup>er</sup> Novembre 2006.***

Un cahier des charges détaillé sera envoyé aux intéressés pour acceptation définitive.

Les équipes réserves pourront, selon leur classement, selon la situation de leur équipe première, accéder en N1 ou être rétrogradées en N3.

**7.2.3 - Règlement Financier :**

**Droit d'engagement :** 3 260 € répartis de la manière suivante : 20% joints au formulaire d'engagement ⇒ 652 € ; 40 % au 31 octobre 2006 ⇒ 1 304 € ; 40 % au 31 janvier 2007 ⇒ 1 304 €.

**7.2.4 - Arbitrage :**

- Frais de déplacement à la charge de la Trésorerie Fédérale.
- Indemnités pour chaque équipe et chaque rencontre : 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> arbitre, chacun 22 €, marqueur 8 €, soit 52 € par équipe.

**7.2.5 - Centralisation des résultats :****➤ Feuilles de matches :**

Dans tous les cas, les feuilles de matches doivent parvenir à la F.F.V.B. avant midi, le mardi qui suit la rencontre. Celles-ci doivent donc être postées d'une manière générale le lundi au plus tard (tarif normal).

**➤ Communication des résultats sur Internet :**

Chaque club recevant évoluant en N2 Masculine doit obligatoirement communiquer le résultat de ses rencontres à domicile par le biais d'Internet, avant :

**le samedi minuit si le match a lieu le samedi soir.**

**ou**

**le dimanche 20h00 si le match a lieu le dimanche après - midi.**

**7.2.6 - Connaissance des Règlements :**

- L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les Ligues Régionales, les Comités Départementaux et les Clubs participants.
- Toutes les rencontres se jouent **obligatoirement** avec 3 ballons ainsi qu'avec 3 ramasseurs de balles minimum.
- Absence de ramasseurs de balles : **amende de 40 € pour le club recevant.**
- Les plaquettes pour les changements de joueurs sont obligatoires.
- Il est recommandé aux équipes de garder le même numéro de maillot pour chacun de ses joueurs.

**7.2.7 - Cas non prévus :**

La Commission Centrale Sportive, en accord avec la Commission Centrale des Statuts et Règlements, tranche tous les cas non prévus au présent Règlement et au RGEN ( partie permanente).

**7.3 - NATIONALE 3 MASCULINE**

Les équipes sont affectées dans 8 poules de 12 en tenant compte de leur situation géographique ainsi que du classement général des clubs pour que ces 8 poules soient aussi équilibrées que possible. Chaque poule ne comportera autant que possible que six équipes d'une même Ligue.

<b>NATIONALE 3 MASCULINE POULE A</b>	<b>NATIONALE 3 MASCULINE POULE B</b>	<b>NATIONALE 3 MASCULINE POULE C</b>
1. LA SEYNE VAR VB 2. LYON/BRON 3. SALON VBC 4. TOULON SIX-FOURS VB 5. NICE VB RESERVE 6. VB ARLES 7. GRASSE VB 8. PEYRINS VB 9. AVIGNON VB RESERVE 10. E.P. DIGNE MANOSQUE 11. ANNEMASSE VOLLEY 74 12. VB VILLEFRANCHE B. 2	1. US SAINT-EGREVE 2. AL CEBAZAT 3. AS FONTENAY AUX ROSES 4. SAINTE-FOY LES LYON 5. CSM CLAMART 6. US MEYZIEU 7. VBC RIOM/AUVERGNE 8. AS CALUIRE 9. VB BOIS D'ARCY 10. US ISSOIRE VB 11. ST-GEORGES SUR BAULCHE 12. CHAVILLE SEVRES VB	1. E.BEAUCOURT-SOCHAUX 2. VBC KINGERSHEIM 3. CO SAINT-DIZIER 4. SCND STRASBOURG 5. SLUC JARVILLE NANCY 2 6. BESANCON VB 7. VB PFASTATT 8. SG ALSATIA 9. CHAUMONT VB 52 2 10. AS ILLZACH MODENHEIM 11. AGM VESOUL 12. STADE MESSIN EC

<b>NATIONALE 3 MASCULINE POULE D</b>	<b>NATIONALE 3 MASCULINE POULE E</b>	<b>NATIONALE 3 MASCULINE POULE F</b>
1. MARQUETTE LES LILLE 2. AMIENS METROPOLE VOL. 3. AG SAINT-DENIS 4. HAVRE AC 5. PARIS AMICALE CAMOU 6. VESINET SAINT-GERMAIN 7. ES VITRY/SEINE 8. HARNES VB 2 9. AMIENS LONGUEAU METR. 10. ES CARPIQUET 11. AL CANTELEU MAROMME 2 12. VB RANTIGNY	1. CONDE SUR LESCAUT 2. LAON VB 3. ASNIERES VOL.92 RESERVE 4. AL CAUDRY 5. VGA SAINT-MAUR 6. FL SAINT-QUENTIN 7. RESERVE 8. US SAINT-ANDRE LEZ LILLE 9. CO LES ULIS 10. E.CLICHY VILLENEUVE VB 11. REIMS VB 12. VBC CAMBRAI 2 TOUQUET AC	1. VBC LES HERBIERS 2. OC CESSON SEVIGNE 3. LL NANTES 4. AS CESSON SAINT-BRIEUC 5. LA ROCHE SUR YON 6. TA RENNES 7. QUIMPER VOLLEY 8. SAINT-NAZAIRE VBA 9. CPB RENNES 2 10. VIC COMBOURG 11. ST-BARTHELEMY D'ANJOU 12. CHOLET VOLLEY

<b>NATIONALE 3 MASCULINE POULE G</b>	<b>NATIONALE 3 MASCULINE POULE H</b>
1. ISSY LES MOULINEAUX 2. CJF FLEURY LES AUBRAIS 3. CHATEAUDUN MARBOUE 4. CEP POITIERS ST-BENOIT VB 5. USM GAGNY-RAINCY 6. PLESSIS ROBINSON VB 2 7. CSA CHATELLERAULT 8. VBC LANDOUGE 9. RC SAINT-CYR SUR LOIRE 10. STADE POITEVIN VB 3 11. ASV VELIZY 12. VINCENNES VC 2	1. CMS MARIGNANE 2. SA MERIGNAC 3. MENDE VB 4. MUC VB CFC 5. AMICALE NIMES VB 6. MJC FLEUR DE PAU 7. SETE VBC 8. ARAGO DE SETE VB 9. RESERVE 10. JSA BORDEAUX 11. GENETS DE MESPLEDE 12. UVB NARBONNE 2 PUYGOUZON/CASTELNAU



**CALENDRIER SOMMAIRE**

<b>ALLER</b>	Dimanche	24	Septembre	2006	01/12	02/11	03/10	04/09	05/08	06/07
	Dimanche	01	Octobre	2006	12/06	07/05	08/04	09/03	10/02	11/01
	Dimanche	08	Octobre	2006	12/11	01/10	02/09	03/08	04/07	05/06
	Dimanche	22	Octobre	2006	05/12	06/04	07/03	08/02	09/01	10/11
	Dimanche	29	Octobre	2006	12/10	11/09	01/08	02/07	03/06	04/05
	Dimanche	05	Novembre	2006	04/12	05/03	06/02	07/01	08/11	09/10
	Dimanche	19	Novembre	2006	12/09	10/08	11/07	01/06	02/05	03/04
	Dimanche	26	Novembre	2006	03/12	04/02	05/01	06/11	07/10	08/09
	Dimanche	10	Décembre	2006	12/08	09/07	10/06	11/05	01/04	02/03
	Dimanche	17	Décembre	2006	02/12	03/01	04/11	05/10	06/09	07/08
	Dimanche	14	Janvier	2007	12/07	08/06	09/05	10/04	11/03	01/02
	<b>RETOUR</b>	Dimanche	21	Janvier	2007	12/01	11/02	10/03	09/04	08/05
Dimanche		28	Janvier	2007	06/12	05/07	04/08	03/09	02/10	01/11
Dimanche		11	Février	2007	11/12	10/01	09/02	08/03	07/04	06/05
Dimanche		25	Février	2007	12/05	04/06	03/07	02/08	01/09	11/10
Dimanche		04	Mars	2007	10/12	09/11	08/01	07/02	06/03	05/04
Dimanche		11	Mars	2007	12/04	03/05	02/06	01/07	11/08	10/09
Dimanche		25	Mars	2007	09/12	08/10	07/11	06/01	05/02	04/03
Dimanche		01	Avril	2007	12/03	02/04	01/05	11/06	10/07	09/08
Dimanche		15	Avril	2007	08/12	07/09	06/10	05/11	04/01	03/02
Dimanche		22	Avril	2007	12/02	01/03	11/04	10/05	09/06	08/07
Dimanche		29	Avril	2007	07/12	06/08	05/09	04/10	03/11	02/01

**N.B.** : La **COMMISSION CENTRALE SPORTIVE** a fixé **au 13 juillet 2006** la date à laquelle tout club défaillant n'est pas remplacé.

➤ **Aménagements au calendrier** :

- Le présent calendrier permet aux clubs de prévoir l'implantation des rencontres de la première phase qui se déroulent le dimanche à 15h00 sauf couplage de plusieurs rencontres nationales dans la même salle, le même jour (14h00 - 16h00, apprécié par la CCS).
- Toute demande d'aménagement de date et d'horaire doit parvenir à la F.F.V.B. accompagnée de l'accord du club adverse **avant le 28 juillet 2006**.
- Passée cette date, pour toute modification, il sera fait une stricte application de l'Article 4 du R.G.E.N. 21 jours avant la date de la rencontre (**droit de 80 € pour le club demandeur**).
- Toutes les rencontres devront se dérouler dans les week-end prévus par la Commission Centrale Sportive (sauf dérogation exceptionnelle).
- Toutes les rencontres de la dernière journée se dérouleront le même jour et à la même heure (sauf dérogation exceptionnelle).

**7.3.1 - Composition** : 96 équipes (8 poules de 12).

**7.3.2 - Déroulement de la compétition** :

◆ **Première Phase** :

8 poules de 12 équipes, compétition en matches aller-retour (22 journées).

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule, plus les quatre meilleures secondes au classement général annuel, accèdent en Nationale 2 à la fin de la saison 2006/2007.

Les équipes classées 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> de chaque poule descendent en Championnat Régional à la fin de la saison 2006/2007.

## ♦ Deuxième phase

### a) **Finale à 4 équipes pour le titre de Champion de France :**

**Dates** : dimanche 13 mai 2007

Les équipes 1<sup>ère</sup> de chaque poule disputent un barrage sur un match aller simple chez l'équipe la mieux classée au classement général annuel. Les rencontres opposent la première de la poule A à celle de la poule H, celle de la poule B à celle de la poule C, celle de la poule D à celle de la poule E, celle de la poule F à celle de la poule G.

Les 26 et 27 mai 2007, les équipes vainqueurs disputent la finale du championnat de France, avec éventuellement les représentants des DOM/TOM.

L'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue de la compétition finale est déclarée Championne de France de Nationale 3 Masculine 2006/2007.

Toute équipe qui ne participe pas sera considérée forfait au tarif des deux dernières journées de la 1<sup>ère</sup> phase de championnat.

**Les Ligues, Comités Départementaux ou Clubs désirant organiser cette compétition sont priés de faire acte de candidature auprès du siège fédéral avant le 1<sup>er</sup> Novembre 2006.**  
Un cahier des charges détaillé sera envoyé aux intéressés pour acceptation définitive.

### b) **Détermination des 4 équipes meilleurs secondes**

**Dates** : aller dimanche 13 mai 2007, retour dimanche 27 mai 2007

Les équipes secondes de chaque poule se rencontrent en matches aller/ retour (le match aller chez la moins bien classée au classement général annuel).

Les rencontres opposent les équipes secondes de la poule A à celle de la poule H, celle de la poule B à celle de la poule C, celle de la poule D à celle de la poule E, celle de la poule F à celle de la poule G. Les équipes vainqueurs à l'issue du match retour, au quotient set average puis au quotient point average, si égalité parfaite, accèdent en Nationale 2.

### 7.3.3 - Règlement Financier :

**Droit d'engagement** : 2775 € répartis de la manière suivante : 20% joints au formulaire d'engagement ⇒ 555 € ; 40 % au 31 octobre 2006 ⇒ 1 110 € ; 40 % au 31 janvier 2007 ⇒ 1 110 € .

### 7.3.4 - Arbitrage :

- Frais de déplacement à la charge de la Trésorerie Fédérale.
- Indemnités pour chaque équipe et chaque rencontre : 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> arbitre, chacun 20 €, marqueur 8 €, soit 48 € par équipe.

**7.3.5 - Centralisation des résultats :**➤ **Feuilles de matches** :

Dans tous les cas, les feuilles de matches doivent parvenir à la F.F.V.B. avant midi, le mardi qui suit la rencontre. Celles-ci doivent donc être postées d'une manière générale le lundi au plus tard (tarif normal).

➤ **Communication des résultats sur Internet** :

Chaque club recevant évoluant en N3 Masculine doit obligatoirement communiquer le résultat de ses rencontres à domicile par le biais d'Internet, avant :

**le samedi minuit si le match a lieu le samedi soir.**

**ou**

**le dimanche 20h00 si le match a lieu le dimanche après - midi.**

**7.3.6 - Connaissance des Règlements :**

- L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les Ligues Régionales, les Comités Départementaux et les Clubs participants.
- La règle des 3 ballons et des 3 ramasseurs de balles **est facultative**.
- Les plaquettes pour les changements de joueurs sont obligatoires.
- Il est recommandé aux équipes de garder le même numéro de maillot pour chacun de ses joueurs.

**7.3.7 - Cas non prévus :**

La Commission Centrale Sportive, en accord avec la Commission Centrale des Statuts et Règlements, tranche tous les cas non prévus au présent Règlement ou au RGEN (partie permanente).

**7.3.8 - Accession à la Nationale 3 Masculine :**

Les 23 équipes désignées par les 23 ligues régionales accèdent au Championnat de France de Nationale 3 à la fin de la saison 2006/2007 ainsi que l'équipe qualifiée supplémentaire suivant l'ordre établie par la CCS (cf. chapitre Mode de Classement).

**VIII CALENDRIER SOMMAIRE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ****PRO A F** : du ressort de la LNV.**8.1 - NATIONALE 1 FEMININE**

<b>NATIONALE 1 FEMININE</b>	
1. SES CALAIS VB	
2. CSM CLAMART	
3. LATTES VAC	
4. TERVILLE FLORANGE.O.C.	
5. E. SAINT-CHAMOND VB	
6. ASE RIXHEIM	
7. BEAUVAIS OISE UC	
8. VB TULLE NAVES	
9. VB ROMANS	
10.VC HARNES	
11.VINCENNES VC	
12.TOUQUET AC	
13.AS L'UNION	
14.SAINT-JOSEPH VOLLEY NANTES	

**CALENDRIER SOMMAIRE****ALLER**

Samedi	23	Septembre	2005	02/13	03/12	04/11	05/10	06/09	07/08	01/14
Samedi	30	Septembre	2005	13/01	12/02	11/03	10/04	09/05	08/06	07/14
Samedi	07	Octobre	2005	01/12	02/11	03/10	04/09	05/08	06/07	14/13
Samedi	14	Octobre	2005	11/01	10/02	09/03	08/04	07/05	12/13	06/14
Samedi	21	Octobre	2005	01/10	02/09	03/08	04/07	05/06	13/11	14/12
Samedi	28	Octobre	2005	09/01	08/02	07/03	06/04	10/13	11/12	05/14
Samedi	04	Novembre	2005	01/08	02/07	03/06	04/05	13/09	12/10	14/11
Samedi	18	Novembre	2005	07/01	06/02	05/03	08/13	09/12	10/11	04/14
Samedi	25	Novembre	2005	01/06	02/05	03/04	13/07	12/08	11/09	14/10
Samedi	09	Décembre	2005	05/01	04/02	06/13	07/12	08/11	09/10	03/14
Samedi	16	Décembre	2006	01/04	02/03	13/05	12/06	11/07	10/08	14/09
Samedi	07	Janvier	2007	03/01	04/13	05/12	06/11	07/10	08/09	02/14
Samedi	13	Janvier	2007	01/02	13/03	12/04	11/05	10/06	09/07	14/08

**RETOUR**

Samedi	20	Janvier	2007	13/02	12/03	11/04	10/05	09/06	08/07	14/01
Samedi	27	Janvier	2007	01/13	02/12	03/11	04/10	05/09	06/08	14/07
Samedi	10	Février	2007	12/01	11/02	10/03	09/04	08/05	07/06	13/14
Samedi	24	Février	2007	01/11	02/10	03/09	04/08	05/07	13/12	14/06
Samedi	03	Mars	2007	10/01	09/02	08/03	07/04	06/05	11/13	12/14
Samedi	10	Mars	2007	01/09	02/08	03/07	04/06	13/10	12/11	14/05
Samedi	24	Mars	2007	08/01	07/02	06/03	05/04	09/13	10/12	11/14
Samedi	31	Mars	2007	01/07	02/06	03/05	13/08	12/09	11/10	14/04
Samedi	14	Avril	2007	06/01	05/02	04/03	07/13	08/12	09/11	10/14
Samedi	21	Avril	2007	01/05	02/04	13/06	12/07	11/08	10/09	14/03
Samedi	28	Avril	2007	04/01	03/02	05/13	06/12	07/11	08/10	09/14
Samedi	05	Mai	2007	01/03	13/04	12/05	11/06	12/07	09/08	14/02
Samedi	12	Mai	2007	02/01	03/13	04/12	05/11	06/10	07/09	08/14

**N.B.** : La **COMMISSION CENTRALE SPORTIVE** a fixé **au 13 juillet 2006** la date à laquelle tout club défaillant n'est pas remplacé.

.../...

a) **Aménagements au calendrier** :

- ♦ Le présent calendrier permet aux clubs de prévoir l'implantation des rencontres de la première phase qui se déroulent le samedi à 20h00, sauf couplage de plusieurs rencontres nationales dans la même salle, le même jour (19h00/21h00 apprécié par la CCS).
- ♦ Toute demande d'aménagement de date et d'horaire doit parvenir à la F.F.V.B. accompagnée de l'accord de l'équipe adverse **avant le 28 juillet 2006**.
- ♦ Passé cette date, pour toute modification, il sera fait une stricte application de l'Article 4 du R.G.E.N. 21 jours avant la date de la rencontre (**droit de 80 € pour le club demandeur**).
- ♦ Toutes les rencontres devront se dérouler dans les week-end prévus par la Commission Centrale Sportive (sauf dérogation exceptionnelle).
- ♦ Toutes les rencontres de la dernière journée se dérouleront le même jour et à la même heure (sauf dérogation exceptionnelle).

**8.1.1 - Composition** : 14 équipes.**8.1.2 - Déroulement de la compétition** :

Une poule unique de 14 équipes, compétition en matches aller et retour (26 journées).

A la fin de la saison 2006/2007, les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> (championne et vice-championne de France amateur de Nationale 1) accèdent sportivement en PROA F. Une des deux équipes (voire les deux) qui, par son classement sportif, est appelée à monter dans une division gérée par la LNV peut refuser ou se voir refuser (DNCG) la montée. Dans ce cas là, suite à un accord FFVB/LNV, on ne fera pas appel aux équipes classées 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup>, priorité sera donnée à la 13<sup>ème</sup> puis à la 14<sup>ème</sup> de la PROA F (classement annuel des clubs). Toutes ces équipes qui pour une raison ou une autre ont refusé la montée ou ont été refusées, seront maintenues en N1 pour la saison 2007/2008.

En tout état de cause, à la fin de la saison 2006/2007, ne descendent sportivement en nationale 2 féminine que les équipes classées 11<sup>°</sup>, 12<sup>°</sup>, 13<sup>°</sup>, et 14<sup>°</sup>.

**8.1.3 - Règlement Financier** :

**Droit d'engagement** : 3 839 € répartis de la manière suivante : 20% joints au formulaire d'engagement ⇒ 769 € ; 40 % au 31 octobre 2006 ⇒ 1 535 €; 40 % au 31 janvier 2007 ⇒ 1 535 €.

**8.1.4 - Arbitrage** :

- a) Frais de déplacement à la charge de la Trésorerie Fédérale.
- b) Indemnités pour chaque équipe et chaque rencontre : 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> arbitre, chacun 26 €, marqueur 8 €, soit 60 € par équipe.

**8.1.5 - Centralisation des résultats :**a) **Feuilles de matches** :

Dans tous les cas, les feuilles de matches doivent parvenir à la F.F.V.B. avant midi, le mardi qui suit la rencontre. Celles-ci doivent donc être postées d'une manière générale le lundi au plus tard (tarif normal).

b) **Communication des résultats sur Internet** :

Chaque équipe recevant évoluant en N1 Féminine doit obligatoirement communiquer le résultat de ses rencontres à domicile par le biais d'Internet, avant :

**le samedi minuit si le match a lieu le samedi soir.**

**ou**

**le dimanche 20h00 si le match a lieu le dimanche après - midi.**

**8.1.6 - Connaissance des règlements** :

- a) L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les Ligues Régionales, les Comités Départementaux et les Clubs participants.
- b) Toutes les rencontres se jouent **obligatoirement** avec 3 ballons ainsi qu'avec 3 ramasseurs de balles minimum.
- c) Absence de ramasseurs de balles : **amende de 40 € pour le club recevant.**
- d) Les plaquettes pour les changements de joueuses sont obligatoires.
- e) Il est recommandé aux équipes de garder le même numéro de maillot pour chacune de ses joueuses.

**8.1.7 - Cas non prévus** :

La Commission Centrale Sportive, en accord avec la Commission Centrale des Statuts et Règlements, tranche tous les cas non prévus au présent Règlement ou au RGEN.

**8.2 - NATIONALE 2 FEMININE**

Les clubs sont affectés dans 3 poules de 12 équipes en tenant compte de leur situation géographique ainsi que du classement général des clubs pour que ces 3 poules soient aussi équilibrées que possible.

NATIONALE 2 FEMININE POULE A	NATIONALE 2 FEMININE POULE B	NATIONALE 2 FEMININE POULE C
1. FCL CHATELAILLON	1. RC VILLEBON 91 2	1. LYON SAINT-FONS
2. CASO NANTERRE	2. LAON VB	2. VBC CHAMALIERES
3. CPB RENNES	3. VC MARCQ	3. UA VALETTE VB
4. EVREUX VB	4. ASPTT MULHOUSE 2	4. TOULON SIX-FOURS
5. LA ROCHELLE VB	5. RSC CHAMPIGNY	5. US CAGNES VB
6. AS ILLAC	6. BO REIMS	6. C.A. MONTPELLIER
7. QUIMPER VOLLEY	7. PLESSIS ROBINSON	7. USSP ALBI RESERVE
8. AS FRESNES	8. LYS LEZ LANNOY	8. ARAGO DE SETE VB
9. LL NANTES	9. ES YERRES	9. RC CANNES RESERVE
10.SA MERIGNAC	10.NOISY LE GRAND	10.ES MEYLAN
11.SC COUTANCES	11.COM ARGENTEUIL	11.AS ST-RAPHAEL 2
12.VB PEXINOIS NIORT	12.POUILLY METZ	12.I.F.V.B.

**CALENDRIER SOMMAIRE**

<b>ALLER</b>	Dimanche	24	Septembre	2006	01/12	02/11	03/10	04/09	05/08	06/07
	Dimanche	01	Octobre	2006	12/06	07/05	08/04	09/03	10/02	11/01
	Dimanche	08	Octobre	2006	12/11	01/10	02/09	03/08	04/07	05/06
	Dimanche	22	Octobre	2006	05/12	06/04	07/03	08/02	09/01	10/11
	Dimanche	29	Octobre	2006	12/10	11/09	01/08	02/07	03/06	04/05
	Dimanche	05	Novembre	2006	04/12	05/03	06/02	07/01	08/11	09/10
	Dimanche	19	Novembre	2006	12/09	10/08	11/07	01/06	02/05	03/04
	Dimanche	26	Novembre	2006	03/12	04/02	05/01	06/11	07/10	08/09
	Dimanche	10	Décembre	2006	12/08	09/07	10/06	11/05	01/04	02/03
	Dimanche	17	Décembre	2006	02/12	03/01	04/11	05/10	06/09	07/08
	Dimanche	14	Janvier	2007	12/07	08/06	09/05	10/04	11/03	01/02
<b>RETOUR</b>	Dimanche	21	Janvier	2007	12/01	11/02	10/03	09/04	08/05	07/06
	Dimanche	28	Janvier	2007	06/12	05/07	04/08	03/09	02/10	01/11
	Dimanche	11	Février	2007	11/12	10/01	09/02	08/03	07/04	06/05
	Dimanche	25	Février	2007	12/05	04/06	03/07	02/08	01/09	11/10
	Dimanche	04	Mars	2007	10/12	09/11	08/01	07/02	06/03	05/04
	Dimanche	11	Mars	2007	12/04	03/05	02/06	01/07	11/08	10/09
	Dimanche	25	Mars	2007	09/12	08/10	07/11	06/01	05/02	04/03
	Dimanche	01	Avril	2007	12/03	02/04	01/05	11/06	10/07	09/08
	Dimanche	15	Avril	2007	08/12	07/09	06/10	05/11	04/01	03/02
	Dimanche	22	Avril	2007	12/02	01/03	11/04	10/05	09/06	08/07
	Dimanche	29	Avril	2007	07/12	06/08	05/09	04/10	03/11	02/01

**N.B.** : La COMMISSION CENTRALE SPORTIVE a fixé au 13 juillet 2006 la date à laquelle tout club défaillant n'est pas remplacé.

➤ **Aménagements au calendrier :**

- a) Le présent calendrier permet aux clubs de prévoir l'implantation des rencontres de la première phase qui se déroulent le dimanche à 15h00, sauf couplage de plusieurs rencontres nationales dans la même salle, le même jour (14h00/16h00 apprécié par la CCS).
- b) Toute demande d'aménagement de date et d'horaire doit parvenir à la F.F.V.B. accompagnée de l'accord du club adverse **avant le 28 juillet 2006**.
- c) Passé cette date, pour toute modification, il sera fait une stricte application de l'Article 4 du R.G.E.N. 21 jours avant la date de la rencontre (**droit de 80 € pour le club demandeur**).
- d) Toutes les rencontres devront se dérouler dans les week-end prévus par la Commission Centrale Sportive (sauf dérogation exceptionnelle).
- e) Toutes les rencontres de la dernière journée se dérouleront le même jour et à la même heure (sauf dérogation exceptionnelle).

**8.2.1 - Composition :** 36 équipes (3 poules de 12 ).

**8.2.2 - Déroulement de la compétition :**

◆ **Première Phase :**

3 poules de 12 équipes, compétition en matches aller-retour (22 journées).

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule et la meilleure seconde accèdent en Nationale 1 à la fin de la saison 2006/2007.

Les équipes classées 9<sup>o</sup>, 10<sup>o</sup>, 11<sup>o</sup> et 12<sup>o</sup> descendent en Nationale 3.

L'IFVB ne peut pas descendre en N3. Si cette équipe est en position de descendre, elle est maintenue et n'accèdent alors en Nationale 2 que les trois équipes meilleures secondes de Nationale 3 au classement général annuel.

◆ **Deuxième phase (Finale à 3 équipes) pour le titre de Champion de France :**

**Dates :** 26 et 27 mai 2007

L'équipe 1<sup>ère</sup> de chaque poule dispute le titre de Champion de France de Nationale 2 (cf. cahier des charges correspondant).

L'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue de la compétition finale est déclarée Championne de France de Nationale 2 Féminine 2006/2007.

***Les Ligues, Comités Départementaux ou Clubs désirant organiser cette compétition sont priés de faire acte de candidature auprès du siège fédéral avant le 1<sup>er</sup> Novembre 2006.***  
Un cahier des charges détaillé sera envoyé aux intéressés pour acceptation définitive.

Les équipes réserves pourront, selon leur classement et la situation de leur équipe première, accéder en N1 ou être rétrogradées en N3.

**8.2.3 - Règlement Financier :**

**Droit d'engagement :** 3 260 € répartis de la manière suivante : 20% joints au formulaire d'engagement ⇒ 652 € ; 40 % au 31 octobre 2006 ⇒ 1 304 € ; 40 % au 31 janvier 2007 ⇒ 1 304 €.

**8.2.4 - Arbitrage :**

- Frais de déplacement à la charge de la Trésorerie Fédérale.
- Indemnités pour chaque équipe et chaque rencontre : 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> arbitre, chacun 22 €, marqueur 8 €, soit 52 € par équipe.



**8.2.5 - Centralisation des résultats :**➤ **Feuilles de matches** :

Dans tous les cas, les feuilles de matches doivent parvenir à la F.F.V.B. avant midi, le mardi qui suit la rencontre. Celles-ci doivent donc être postées d'une manière générale le lundi au plus tard (tarif normal).

➤ **Communication des résultats sur Internet** :

Chaque club recevant évoluant en N2 Féminine doit obligatoirement communiquer le résultat de ses rencontres à domicile par le biais d'Internet, avant :

**le samedi minuit si le match a lieu le samedi soir.**

**ou**

**le dimanche 20h00 si le match a lieu le dimanche après - midi.**

**8.2.6 - Connaissance des Règlements :**

- L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les Ligues Régionales, les Comités Départementaux et les Clubs participants.
- Toutes les rencontres se jouent **obligatoirement** avec 3 ballons ainsi qu'avec 3 ramasseurs de balles minimum.
- Absence de ramasseurs de balles : **amende de 40 € pour le club recevant.**
- Les plaquettes pour les changements de joueuses sont obligatoires.
- Il est recommandé aux équipes de garder le même numéro de maillot pour chacune de ses joueuses.

**8.2.7 - Cas non prévus :**

La Commission Centrale Sportive, en accord avec la Commission Centrale des Statuts et Règlements, tranche tous les cas non prévus au présent Règlement et au RGEN (partie permanente).

**8.3 - NATIONALE 3 FEMININE**

Pour répartir les clubs entre les poules, la Commission Centrale Sportive tient compte de leur situation géographique et de leur classement de manière à équilibrer autant que faire se peut, la valeur de ces poules et à réduire les déplacements.

<b>NATIONALE 3 FEMININE POULE A</b>	<b>NATIONALE 3 FEMININE POULE B</b>	<b>NATIONALE 3 FEMININE POULE C</b>
1. CMS MARIGNANE 2. AMSL FREJUS 3. AVIGNON VB 4. AUBAGNE VB 5. US CAGNES VB 2 6. PAIX D'AIX VENELLES VB 2 7. MO MOUGINS 8. ISTRES SPORTS VB 2 9. INTER CORTE 10. TOULON SIX-FOURS VB 2 11. US PONTET V.A. 12. VC HYERES PIERREFEU	1. USM MALAKOFF 2. ACBB 3. AS DARDILLY 4. OF SAINT-CYPRIEN 5. VBC FRANCHEVILLE 6. CO SAVIGNY SUR ORGE 7. VBC RIOM AUVERGNE 2 8. E.SAINT-CHAMOND VB 2 9. MONTIGNY VOLLEY 95 10. US ISSOIRE VB 11. ASV VELIZY 12. FIRMINY VB	1. UA SEYSSINS VB 2. RCF 3. AS AIX LES BAINS 4. ASUL LYON 5. CSM CLAMART 2 6. US MEYZIEU 7. E.VITRY SUR SEINE 8. UGS GRAND DIJON 9. LEVALLOIS SC 10. GRENOBLE V.UC 11. CONFLANS ANDREZY J. VB 12. MVS R. VAUX LE PENIL

<b>NATIONALE 3 FEMININE POULE D</b>	<b>NATIONALE 3 FEMININE POULE E</b>	<b>NATIONALE 3 FEMININE POULE F</b>
1. VBC ENSISHEIM 2. CAM EPINAL 3. ASC HAUSBERGEN 4. VANDOEUVRE NANCY VB 2 5. COLMAR VOLLEY 6. BESANCON VB 7. SR SAINT-DIE 8. VBC KINGERSHEIM 9. CONSTANTIA STRASBOURG 10. REIMS VB 11. ES HAGONDANGE 12. CST SAVERNE	1. VILLERS COTTERETS VB 2. UGS LILLE METROPOLE 3. DOUAI VB 4. NEUVILLE SPORTS 5. VGA SAINT-MAUR 6. VESINET SAINT-GERMAIN 7. US SAINT-ANDRE LEZ LILLE 8. VC MARCQ 2 9. AMIENS LONGUEAU METR. 10. AS BOURG LA REINE 11. VBC LA FERRE 12. SES CALAIS VB 2	1. AS MONT SAINT-AIGNAN 2. RENNES EC 3. TA RENNES 4. EVREUX VB 2 5. EF LAVAL 6. ASPTT CAEN 7. VB CORPS NUDS 8. SO VIHIERES 9. BREST VOLLEY 10. ES CARPIQUET 11. HAVRE OCEANE VB 12. AS CESSON SAINT-BRIEUC

<b>NATIONALE 3 FEMININE POULE G</b>	<b>NATIONALE 3 FEMININE POULE H</b>
1. ASL VENDEE 2. VBC HAILLAN 3. BISCARROSSE OL. 4. CEP POITIERS SAINT- 5. BENOIT 6. SAINT-JOSEPH NANTES 2 7. TOURS VB 8. JOUE VB 9. CVB LIMOGES 10. VERTOUB VB 11. STADE POITEVIN VB 12. ASB REZE CHOLET VOLLEY	1. FR DE GER 2. MURET VB 3. JURANCON CR VB 4. LATTES VAC 2 5. ANGLET OL. 6. VB GRUISSAN 7. GRENADE VB 8. V. AIRE SUR ADOUR 9. US CADALEN 10. LE CRES VB 11. VC D'ORTHE 12. CRX ARGT MONTPELLIER

**CALENDRIER SOMMAIRE**

<b>ALLER</b>	Dimanche	24	Septembre	2006	01/12	02/11	03/10	04/09	05/08	06/07
	Dimanche	01	Octobre	2006	12/06	07/05	08/04	09/03	10/02	11/01
	Dimanche	08	Octobre	2006	12/11	01/10	02/09	03/08	04/07	05/06
	Dimanche	22	Octobre	2006	05/12	06/04	07/03	08/02	09/01	10/11
	Dimanche	29	Octobre	2006	12/10	11/09	01/08	02/07	03/06	04/05
	Dimanche	05	Novembre	2006	04/12	05/03	06/02	07/01	08/11	09/10
	Dimanche	19	Novembre	2006	12/09	10/08	11/07	01/06	02/05	03/04
	Dimanche	26	Novembre	2006	03/12	04/02	05/01	06/11	07/10	08/09
	Dimanche	10	Décembre	2006	12/08	09/07	10/06	11/05	01/04	02/03
	Dimanche	17	Décembre	2006	02/12	03/01	04/11	05/10	06/09	07/08
	Dimanche	14	Janvier	2007	12/07	08/06	09/05	10/04	11/03	01/02

<b>RETOUR</b>	Dimanche	21	Janvier	2007	12/01	11/02	10/03	09/04	08/05	07/06
	Dimanche	28	Janvier	2007	06/12	05/07	04/08	03/09	02/10	01/11
	Dimanche	11	Février	2007	11/12	10/01	09/02	08/03	07/04	06/05
	Dimanche	25	Février	2007	12/05	04/06	03/07	02/08	01/09	11/10
	Dimanche	04	Mars	2007	10/12	09/11	08/01	07/02	06/03	05/04
	Dimanche	11	Mars	2007	12/04	03/05	02/06	01/07	11/08	10/09
	Dimanche	25	Mars	2007	09/12	08/10	07/11	06/01	05/02	04/03
	Dimanche	01	Avril	2007	12/03	02/04	01/05	11/06	10/07	09/08
	Dimanche	15	Avril	2007	08/12	07/09	06/10	05/11	04/01	03/02
	Dimanche	22	Avril	2007	12/02	01/03	11/04	10/05	09/06	08/07
	Dimanche	29	Avril	2007	07/12	06/08	05/09	04/10	03/11	02/01

**N.B.** : La **COMMISSION CENTRALE SPORTIVE** a fixé **au 13 juillet 2006** la date à laquelle tout club défaillant n'est pas remplacé.

➤ **Aménagements au calendrier** :

- Le présent calendrier permet aux clubs de prévoir l'implantation des rencontres de la première phase qui se déroulent le dimanche à 15h00 sauf couplage de plusieurs rencontres nationales dans la même salle, le même jour (14h00 - 16h00, apprécié par la CCS).
- Toute demande d'aménagement de date et d'horaire doit parvenir à la F.F.V.B. accompagnée de l'accord du club adverse **avant le 28 juillet 2006**.
- Passée cette date, pour toute modification, il sera fait une stricte application de l'Article 4 du R.G.E.N. 21 jours avant la date de la rencontre (**droit de 80 € pour le club demandeur**).
- Toutes les rencontres devront se dérouler dans les week-end prévus par la Commission Centrale Sportive (sauf dérogation exceptionnelle).
- Toutes les rencontres de la dernière journée se dérouleront le même jour et à la même heure (sauf dérogation exceptionnelle).

**8.3.1 - Composition** : 96 équipes (8 poules de 12).

**8.3.2 - Déroulement de la compétition** :

◆ **Première Phase** :

8 poules de 12 équipes, compétition en matches aller-retour (22 journées).

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule, plus les quatre meilleures secondes au classement général annuel, accèdent en Nationale 2 à la fin de la saison 2006/2007.

Les équipes classées 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> de chaque poule descendent en Championnat Régional à la fin de la saison 2006/2007.

.../...

## ♦ Deuxième phase

### a) Finale à 4 équipes pour le titre de Champion de France :

**Dates** : dimanche 13 mai 2007

Les équipes 1<sup>ère</sup> de chaque poule disputent un barrage sur un match aller simple chez l'équipe la mieux classée au classement général annuel. Les rencontres opposent la première de la poule A à celle de la poule H, celle de la poule B à celle de la poule C, celle de la poule D à celle de la poule E, celle de la poule F à celle de la poule G.

Les 26 et 27 mai 2007, les équipes vainqueurs disputent la finale du championnat de France, avec éventuellement les représentants des DOM/TOM.

L'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue de la compétition finale est déclarée Championne de France de Nationale 3 Féminine 2006/2007.

Toute équipe qui ne participe pas sera considérée forfait au tarif des deux dernières journées de la 1<sup>ère</sup> phase de championnat.

**Les Ligues, Comités Départementaux ou Clubs désirant organiser cette compétition sont priés de faire acte de candidature auprès du siège fédéral avant le 1<sup>er</sup> Novembre 2006.**  
Un cahier des charges détaillé sera envoyé aux intéressés pour acceptation définitive.

### b) détermination des 4 équipes meilleurs secondes :

**Dates** : aller dimanche 13 mai 2007, retour dimanche 27 mai 2007

Les équipes secondes de chaque poule se rencontrent en matches aller/ retour ( le match aller chez la moins bien classée au classement général ).

Les rencontres opposent la seconde de la poule A à celle de la poule H, celle de la poule B à celle de la poule C, celle de la poule D à celle de la poule E, celle de la poule F à celle de la poule G. Les équipes vainqueurs à l'issue du match retour, au quotient set average puis au quotient point average, si égalité parfaite, accèdent en Nationale 2.

**N.B.** : Si l'IFVB est en position de descente de N2 en N3, ne montent que les trois meilleures équipes secondes dans l'ordre du classement général, sans match de barrage.

### 8.3.3 - Règlement Financier :

**Droit d'engagement** : 2775 € répartis de la manière suivante : 20% joints au formulaire d'engagement ⇒ 555 € ; 40 % au 31 octobre 2006 ⇒ 1 110 € ; 40 % au 31 janvier 2007 ⇒ 1 110 €.

### 8.3.4 - Arbitrage :

- Frais de déplacement à la charge de la Trésorerie Fédérale.
- Indemnités pour chaque équipe et chaque rencontre : 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> arbitre, chacun 20 €, marqueur 8 €, soit 48 € par équipe.

**8.3.5 - Centralisation des résultats :**➤ **Feuilles de matches** :

Dans tous les cas, les feuilles de matches doivent parvenir à la F.F.V.B. avant midi, le mardi qui suit la rencontre. Celles-ci doivent donc être postées d'une manière générale le lundi au plus tard (tarif normal).

➤ **Communication des résultats sur Internet** :

Chaque club recevant évoluant en N3 Féminine doit obligatoirement communiquer le résultat de ses rencontres à domicile par le biais d'Internet, avant :

**le samedi minuit si le match a lieu le samedi soir.**

**ou**

**le dimanche 20h00 si le match a lieu le dimanche après - midi.**

**8.3.6 - Connaissance des Règlements :**

- L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les Ligues Régionales, les Comités Départementaux et les Clubs participants.
- La règle des 3 ballons et des 3 ramasseurs de balles **est facultative.**
- Les plaquettes pour les changements de joueuses sont obligatoires.
- Il est recommandé aux équipes de garder le même numéro de maillot pour chacune de ses joueuses.

**8.3.7 - Cas non prévus :**

La Commission Centrale Sportive, en accord avec la Commission Centrale des Statuts et Règlements, tranche tous les cas non prévus au présent Règlement ou au RGEN (partie permanente).

**8.3.8 - Accession à la Nationale 3 Féminine :**

Les 23 équipes désignées par les 23 ligues régionales accèdent au Championnat de France de Nationale 3 à la fin de la saison 2006/2007 ainsi que l'équipe qualifiée supplémentaire suivant l'ordre établie par la CCS (cf. chapitre Mode de Classement).

## IX.- COUPES DE FRANCE SENIORS MASCULINES ET FEMININES 2006/2007

### COUPE DE FRANCE SENIOR MASCULINE

- ◆ La Coupe de France Masculine est gérée par la FFVB en concertation avec la LNV lorsque les équipes de celle-ci entrent en compétition.
- ◆ Elle se déroule avec la participation obligatoire des équipes de Pro A, et facultative des équipes fédérales seniors et Pro B sur inscription libre (Une équipe par groupement sportif).
- ◆ La date limite d'engagement libre et gratuit, pour les équipes fédérales, est fixée au **31 août 2006**.

#### Calendrier :

- ◆ 1<sup>er</sup> tour le 17 septembre, (selon le nombre d'engagés) ;
- ◆ 2<sup>e</sup> tour le 14 octobre,
- ◆ 3<sup>e</sup> tour le 11 novembre (entrée éventuelle des équipes de Pro B)
- ◆ 4<sup>e</sup> tour le 03 décembre
- ◆ 5<sup>e</sup> tour le 20 décembre (sous réserve du nombre d'équipes engagées)

#### ◆ 1<sup>ère</sup> Phase

- ◆ **Cette formule est valable jusqu'aux 8<sup>e</sup> de finale**
- ◆ **Participation** des équipes fédérales (N1, N2 et N3) et des équipes de Pro B sur la base du volontariat. Les équipes de Pro B engagées entreront dans la compétition au 3<sup>ème</sup> ou au 4<sup>ème</sup> tour. Cette 1<sup>ère</sup> phase doit déterminer les deux équipes qui participeront à la 2<sup>ème</sup>.

- ◆ **Tirage au sort** géographique (4 ou 5 chapeaux).
- ◆ L'équipe recevante sera celle issue de la plus petite division. Si les 2 évoluent dans la même division, c'est la première tirée au sort qui reçoit.

#### ◆ **Formule sportive**

Match simple en 3 sets gagnants avec élimination directe.

Pour les tours fédéraux, possibilité de tournois qualificatifs selon le nombre d'engagés.

#### ◆ **Horaires des rencontres**

Les rencontres sont fixées au dimanche à 15h00 (sauf entente des 2 participants pour jouer le samedi soir à 20h00 ou 20h30)

**Si l'équipe visiteuse le demande, la salle du match devra être mise à sa disposition dans la matinée ou l'après midi précédant le match.**

#### ◆ **Ballons**

Le nombre de ballons réglementaires obligatoires est de 3 ballons lors de toutes les rencontres. Le ballon sera celui de l'équipe recevante suivant le BFI en vigueur (Molten pour les fédéraux et Mikasa pour les Pro B). Les ballons devront être fournis par le club.

#### ◆ **Ramasseurs de balles**

Les rencontres se jouent à 3 ballons, 4 ramasseurs de balles sont obligatoires.

#### ◆ **Arbitres**

**Pour toutes les rencontres, 2 arbitres seront désignés par la CCA.**

Les indemnités d'arbitrage pour les 2 arbitres seront réglées à hauteur de la plus petite équipe participante, à savoir :

N3/N3 ou N2/N3 ou N1/N3 ou PROB/N3 ou PROA/N3	⇒	48 euros
N2/N2 ou N1/N2 ou PROB/N2 ou PROA/N2	⇒	52 euros
N1/N1 ou PROB/N1	⇒	60 euros
PRO B/ PROB	⇒	68 euros

## ◆ Modalités financières

### ◆ A la charge de l'équipe recevante :

- ◆ Les indemnités des 2 arbitres (voir chapitre arbitres)
- ◆ Les déplacements des 2 arbitres selon le barème en vigueur dans le B.F.I. de la CCA.
- ◆ L'indemnité du marqueur à la hauteur de la division de l'équipe recevante.

### ◆ Pour le premier ou les 2 premiers tours

La prise en charge de l'équipe visiteuse sera de 1 repas pour 16 personnes par équipe sur la base du remboursement fédéral

### ◆ Pour les 2 ou 3 derniers tours :

- 1 repas pour une distance, entre 2 clubs, inférieure à 300km,
- 2 repas pour une distance comprise entre 300 et 500km,
- 1 hébergement petit déjeuner et 2 repas pour une distance supérieure à 500km.

### ◆ A la charge de l'équipe visiteuse :

Frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition.

### ◆ **Qualification des joueurs**

Pour participer à un tour de Coupe de France, les joueurs devront être QUALIFIES, à la date de cette rencontre, pour leur championnat respectif.

### ◆ **Résultats**

Les résultats devront être communiqués sur le site Internet de la FFVB de la même façon qu'en Championnat. Les feuilles de match devront parvenir à la FFVB de la même façon qu'en Championnat.

### ◆ **Forfait et Pénalité**

En cas de match perdu par forfait ou pénalité, l'équipe sera éliminée et devra acquitter une amende financière qui sera à la hauteur des amendes prévues de la division dans laquelle ce club forfait ou pénalisé évolue en championnat 2006/2007. ( forfait lors des deux dernières journées).

## ◆ 2<sup>e</sup> Phase

### ◆ **8<sup>ème</sup> de Finale : 11 au 14 janvier 2007**

#### ◆ *Objectif de 2 rencontres télévisées*

#### ◆ **Participation** des 14 équipes de Pro A plus les 2 issues de la première phase.

#### ◆ **Tirage au sort** organisé par la FFVB en présence des 16 équipes qualifiées le vendredi 22 décembre 2006.

#### ◆ Les équipes seront réparties en 2 chapeaux :

- 1<sup>er</sup> chapeau : les 8 premiers de Pro A à l'issue du classement du championnat de Pro A 2005/2006.
- 2<sup>e</sup> chapeau : les 6 autres équipes de Pro A et les 2 issues de la 1<sup>ère</sup> phase.

#### ◆ Les équipes issues de la première phase reçoivent automatiquement.

#### ◆ Pour les autres rencontres on procédera à un 2<sup>e</sup> tirage au sort pour déterminer qui reçoit.

♦ **Horaires des rencontres :**

- 1 match le vendredi ou le samedi (accord entre les 2 clubs et horaire à déterminer),
- 7 matchs le dimanche après midi à 17 heures (sauf accord entre équipes).

- ♦ Un tirage au sort aura lieu pour déterminer le match qui se jouera le vendredi ou le samedi.

♦ **Modalités financières :**

Prise en charge de l'hébergement pour 2 nuits avec petit déjeuner et de 3 repas sur la base du remboursement fédéral pour 16 personnes pour le club recevant.

♦ **1/4 de Finale : 8 au 11 février 2007**

- ♦ *Objectif de 2 rencontres télévisées*

- ♦ **Participation** des 8 clubs qualifiés précédents.

- ♦ **Tirage au sort** intégral organisé par la FFVB en présence des 8 clubs qualifiés.

♦ Les ¼ de finale se joueront sur terrain neutre. Les 4 villes retenues (après candidature) recevront en fonction de leur localisation géographique les équipes les plus proches.

♦ **NB** Si la formule de villes neutres proposée par la FFVB n'est pas possible pour l'organisation des ¼ de finales, c'est l'équipe tirée au sort la première qui recevra.

♦ **Horaires des rencontres :**

- 2 matchs le vendredi ou le samedi (accord entre les équipes et horaires à déterminer),
- 2 matchs le dimanche après midi à 17 heures (sauf accord entre équipes).

- ♦ Un tirage au sort aura lieu pour déterminer les matchs qui se joueront le vendredi ou le samedi.

♦ **Modalités financières :**

Prise en charge de l'hébergement pour 2 nuits avec petit déjeuner et de 3 repas sur la base du remboursement fédérale pour 16 personnes par l'organisateur de la rencontre.

♦ **½ Finale : Vendredi 23 mars 2007 et Finale : Dimanche 25 mars 2007**

- ♦ *Les 3 rencontres seront télévisées*

- ♦ **Participation** des 4 équipes qualifiées.

- ♦ **Tirage au sort** intégral en présence des 4 clubs.

- Les finales auront lieu dans une seule ville. Le samedi 24 mars 2007 sera l'occasion d'une grande fête du volley-ball français avec l'organisation des finales interpoles espoirs.

♦ **Horaires des rencontres**

- ♦ 1/2 finales :

- 1 match le vendredi à 19 heures
- 1 match le vendredi à 21 heures

- ♦ Finale :

- match à 17 heures

- ♦ Créneaux d'entraînements

Le club organisateur mettra à disposition des participants des créneaux d'entraînements :

Le jeudi 22 mars 2007, les équipes les plus proches du lieu retenu pour les finales occuperont les créneaux du début d'après midi,

Le vendredi 23 mars, un tirage au sort sera effectué entre les équipes qui jouent à 19 heures pour occuper les créneaux du matin (9H30/12H30), et entre celles qui jouent à 21 heures pour ceux de l'après midi (15H/18H).



# Pour les phases finales

## Qualification Coupes d'Europe

♦ Le vainqueur de la Coupe de France disputera une Coupe d'Europe (Champion's League).

### ♦ Formule sportive

Match simple en 3 sets gagnants avec élimination directe.

### ♦ Ballons

Dans le cas où nous trouverions un accord avec Molten, les ballons seraient fournis par la FFVB à partir des 8<sup>e</sup> de finales. Dans le cas où il n'y aurait pas d'accord, les ballons seraient ceux du club recevant.

♦ **A partir des 1/2 finales les ballons MOLTEN seront obligatoires et fournis par la FFVB.**

### ♦ Ramasseurs de balles

4 ramasseurs de balles sont obligatoires.

### ♦ Arbitres

**Pour toutes les rencontres, 4 arbitres seront désignés par la CCA.**

Les indemnités d'arbitrage pour les 4 arbitres seront réglées à hauteur du tarif en vigueur pour la saison 2006/2007 (cf. BFI)

### ♦ Modalités financières

#### ♦ A la charge du club recevant ou de l'organisateur :

Les indemnités des 2 arbitres (voir chapitre arbitres)

Les déplacements des 2 arbitres selon le barème en vigueur dans le B.F.I. de la CCA.

L'indemnité du marqueur à la hauteur de la division de l'équipe recevante.

Indemnités à verser aux superviseurs

#### ♦ A la charge du club visiteur :

Frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition pour les 8<sup>e</sup> de finale.

Pour les 1/4 de finales les frais de déplacements sont pris en charge par l'organisateur (sauf si la nouvelle formule n'est pas possible à organiser)

**A partir des 1/2 finales, les équipes sont prises en charge à compter du jeudi 22 mars après midi. Les demi-finalistes seront pris en charge jusqu'au samedi midi inclus et les finalistes jusqu'au lundi 26 mars au matin.**

### ♦ Qualification des joueurs

Pour participer à un tour de Coupe de France, les joueurs devront être QUALIFIES, à la date de cette rencontre, pour leur championnat respectif.

### ♦ Résultats

Les résultats devront être communiqués sur le site Internet de la FFVB de la même façon qu'en Championnat.

Les feuilles de match devront parvenir à la FFVB de la même façon qu'en Championnat.

### ♦ Forfait et Pénalité

En cas de match perdu par forfait ou pénalité, l'équipe sera éliminée et devra acquitter une amende financière qui sera à la hauteur des amendes prévues de la division dans laquelle ce club forfait ou pénalisé évolue en championnat 2006/2007. ( Forfait pour une finale nationale).

## **COUPE DE FRANCE SENIOR FEMININE**

La Coupe de France Féminine est gérée par la FFVB en consultation avec la LNV lorsque les équipes de celle-ci entrent en compétition.

Elle se déroule avec la participation des équipes Fédérales Seniors sur inscription libre (Une équipe par groupement sportif). La formule doit déterminer les deux équipes qui participeront à la 2<sup>e</sup> phase.

La date limite d'engagement libre et gratuit, pour les clubs fédéraux, est fixée au : **31 août 2006**

### **L'engagement est obligatoire pour les équipes de PRO A**

#### **Déroulement et calendrier**

##### **1er tour : Samedi 16 ou Dimanche 17 septembre 2006**

- Participation des équipes fédérales engagées (N1, N2 et N3) avec possibilité d'exemption (équipes de N1 et/ou de N2 au classement général annuel) en fonction du nombre d'engagés.
- Tirage au sort géographique (4 ou 5 chapeaux).
- L'équipe recevrante sera celle issue de la plus petite division ; si les deux appartiennent à la même division, c'est la première tirée au sort qui recevra.

##### **2ème tour : Samedi 11 ou Dimanche 12 novembre 2006**

- Participation des équipes fédérales qualifiées du tour précédent (N1, N2 et N3) avec possibilité d'exemption de clubs (clubs de N1 et/ou de N2 au classement général annuel) en fonction du nombre d'engagés.
- Tirage au sort.
- L'équipe recevrante sera celle issue de la plus petite division ; si les deux appartiennent à la même division, c'est la première tirée au sort qui recevra.

##### **3ème tour : Samedi 02 ou Dimanche 03 décembre 2006**

- Participation des équipes fédérales qualifiées du tour précédent (N1, N2 et N3) avec possibilité d'exemption de clubs (clubs de N1 et/ou de N2 au classement général annuel) en fonction du nombre d'engagés.
- Tirage au sort.
- L'équipe recevrante sera celle issue de la plus petite division ; si les deux appartiennent à la même division, c'est la première tirée au sort qui recevra.

##### **1/8<sup>ème</sup> de Finale : Samedi 03 février ou dimanche 04 février 2006**

- Participation des 16 équipes qualifiées (2 fédérales qualifiées + 14 de PROA F).
- Tirage au sort intégral.
- L'équipe issue de la plus petite division reçoit ; si les deux appartiennent à la même division, c'est la première tirée au sort qui reçoit.

##### **1/4 de Finale : Samedi 03 mars ou dimanche 04 mars 2006**

- Participation des 8 équipes qualifiées.
- Tirage au sort intégral. Le premier tiré recevra.

##### **1/2 Finales : Vendredi 13 Avril 2006 (19H00 et 20H00)**

##### **Finale : Samedi 14 Avril 2006 (20H00)**

- Participation des 4 équipes qualifiées (cf. cahier des charges particulier).

## Qualification Coupes d'Europe

Le vainqueur de la Coupe de France disputera une Coupe d'Europe.

Si 5 places en Coupes d'Europe attribuées par la CEV à la France, le vainqueur de la Coupe de France se verra attribuée une CEV 2.

Si 4 places en Coupes d'Europe attribuées par la CEV à la France, le vainqueur de la Coupe de France se verra attribuée une TOP TEAM CUP.

## Formule sportive

Match simple en 3 sets gagnants avec élimination directe.

Pour les tours fédéraux, possibilité de tournois qualificatifs selon le nombre d'engagés.

## Horaires des rencontres

Les rencontres sont fixées au dimanche à 15h00 (entente des 2 participants pour jouer le samedi soir à 20h00 ou 20h30) pour les premiers tours.

En cas de tournois qualificatifs fédéraux, les rencontres auront lieu le dimanche.

## Ballons

Le nombre de ballons réglementaires obligatoires est de 3 ballons lors de toutes les rencontres sauf les rencontres dans laquelle participe un (ou deux) club de N3.

Le ballon sera celui du club recevant suivant le BFI en vigueur.

**Les ballons MOLTEN seront obligatoires lors des ½ finales et finale.**

## Ramasseurs de balles

Les rencontres se jouent à trois ballons, 4 ramasseurs de balles sont obligatoires.

## Arbitres

**Pour toutes les rencontres, 2 arbitres seront désignés par la CCA.**

Les indemnités d'arbitrage pour les 2 arbitres seront réglés à hauteur du plus petit club participant, c'est-à-dire :

N3/N3 ou N2/N3 ou N1/N3 ou PROF/N3	⇒	48€
N2/N2 ou N1/N2 ou PROF/N2	⇒	52€
N1/N1 ou PROF/N1	⇒	60€
PROF/PROF ou N1/PROF	⇒	68€

## Modalités financières

### A la charge du club recevant :

- Les indemnités des 2 arbitres (voir chapitre arbitres)

- Les déplacements des 2 arbitres selon le barème en vigueur dans le B.F.I. de la CCA.

- L'indemnité du marqueur à la hauteur de la division du club recevant.

**- A partir des 1/8<sup>ème</sup> de finale, 1 nuitée en hôtel avec un petit déjeuner et 1 repas pour les 12 joueurs et 4 accompagnateurs, soit 16 personnes maximum, sauf si l'équipe visiteuse fait partie de la même ligue régionale ou est distante de moins de 200 kilomètres.**

### A la charge du club visiteur :

- frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition.

## **Qualification des joueuses**

Pour participer à un tour de Coupe de France, les joueuses devront être QUALIFIÉES, à la date de cette rencontre, pour leur championnat respectif.

## **Résultats**

Les résultats devront être communiqués sur le site Internet de la FFVB de la même façon qu'en Championnat. Les feuilles de match devront parvenir à la FFVB de la même façon qu'en Championnat.

## **Forfait et Pénalité**

En cas de match perdu par forfait ou pénalité, l'équipe sera éliminée et devra acquitter une amende financière à la hauteur des amendes prévues de la division dans laquelle ce club forfait ou pénalisé évolue en championnat 2006/2007. Forfait lors des deux dernières journées jusqu'au 1/8<sup>e</sup> et forfait pour une finale nationale à partir des 1/8<sup>e</sup>.

## X.- COUPES DE FRANCE ESPOIRS, JUNIORS, CADETS, FEMININES ET MASCULINES

### 10.1 - REGLEMENT GENERAL

- Système éliminatoire en poules de 3 avec une élimination directe par poule et par tour avec la possibilité d'exempts ou de repêchage en fonction du nombre d'équipes engagées et de tours nécessaires. Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de chaque poule sont qualifiées pour le tour suivant. (sauf pour le premier tour si + de 90 participants)
- Composition des poules par répartition géographique, l'équipe organisatrice est, dans la mesure du possible, la centralisateur géographique pour le 1<sup>er</sup> tour.
- Pour les tours suivants il est tenu compte des équipes ayant déjà reçu en évitant que 2 équipes se rencontrent à nouveau et du classement du tour précédent.
- **Pour les juniors, féminins et masculins** : A l'issue du 2<sup>o</sup> tour, les 36 équipes qualifiées seront réparties de façon intégralement géographique en 4 poules de 9 équipes. Pour chaque poule, la compétition s'effectue sur 4 journées, composées chacune de trois tournois de trois équipes de façon à ce que chaque équipe rencontre les 8 autres. Les deux premières équipes de chaque poule au classement du championnat sont qualifiées pour la finale.

#### 10.1.1 - Qualification des joueurs :

- ◆ Dans les compétitions nationales jeunes organisées par la CCS, il est autorisé d'inscrire sur la feuille de match :
  - 1 joueur étranger titulaire d'une licence « ETR » ou « ETR-FIVB »
  - 2 joueurs mutés TOUTE DIVISION ou LIGUE}

Les joueurs « SOUS CONTRAT SALARIE (sauf ceux sous licence CFC) **ne sont pas autorisés** à évoluer en Coupe de France jeunes.

Les joueurs étrangers titulaires d'une licence « ETRANGER LIGUE » ne sont pas limités en nombre.

Un joueur ne pourra pas participer en compétition « jeunes » dans 2 groupements sportifs différents (après une MUTATION).

- ◆ Sont autorisés à jouer :

- En ESPOIRS ⇒ Les ESPOIRS (1986 et 1987)  
⇒ Les JUNIORS (1988 et 1989)  
⇒ Les CADETS (1990 et 1991) avec un simple surclassement (F.M.2)  
⇒ Les CADETTES (1990 et 1991)  
⇒ Les MINIMES (1992 et 1993) avec un double surclassement national (F.M.4)
- En JUNIORS ⇒ Les JUNIORS (1988 et 1989)  
⇒ Les CADETS et CADETTES (1990 et 1991)  
⇒ Les MINIMES (1992 et 1993) avec un double surclassement national (F.M.4)
- En CADETS ⇒ Les CADETS et CADETTES (1990 et 1991)  
⇒ Les MINIMES (1992 et 1993) avec un simple surclassement national (F.M.2)

#### 10.1.2 - Règlement sportif :

- Tous les matches se jouent en 2 sets gagnants en marque continue. Les 2 premiers sets en 25 points (2 points d'écart) et s'il y a lieu le set décisif en 15 points (2 points d'écart).
- 2 points par match gagné, 1 point par match perdu, 0 point par forfait.  
En cas d'égalité au classement, les équipes sont départagées par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus et en cas de nouvelle égalité par le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
- Horaires des matches :  
12h00 - 1/2 (équipe recevante/équipe la plus proche).  
40 minutes après la fin du 1<sup>er</sup> match (gagnant premier match/équipe la plus loin)  
40 minutes après la fin du match précédent (perdant premier match/équipe la plus loin)

Les équipes ont la possibilité d'avancer les rencontres au samedi ou dimanche matin et/ou modifier l'ordre des rencontres à condition d'avoir l'accord écrit des équipes adverses par demande de modification au calendrier à retourner à la FFVB et à la CRA de l'équipe recevante.

La CCS officialisera ces modifications en mettant à jour le calendrier concerné sur le site Internet de la FFVB.

**10.1.3 - Arbitrage :**

- Désignation du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> arbitre par la CRA de l'équipe recevante.
- Le marqueur est désigné par l'équipe recevante.

**10.1.4 - Règlement Financier :**

- **Droit d'engagement de 32, 50 €** par équipe engagée à payer par chèque à l'engagement
- A la charge des équipes : frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition + les indemnités d'arbitrages de **17 €** (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> arbitre) et **8 €** (marqueur) **42 € par équipe et par tournoi.**
- A la charge de la FFVB : frais de déplacement des arbitres, selon le barème en vigueur.

**10.1.5 - Déroulement de la compétition :**

Dates en fonction du nombre d'équipes engagées :

+ de 90 engagées	De 61 à 90 engagées	60 et moins engagées
6 Tours	6 Tours	5 Tours
Date limite d'engagement		
←----- INTERNET -----→		
<b>le 24 SEPTEMBRE 2006</b>		
1 <sup>er</sup> Tr : 15 octobre 2006	1 <sup>er</sup> Tr : 15 octobre 2006	1 <sup>er</sup> Tr : 15 octobre 2006
2 <sup>ème</sup> Tr : 12 novembre 2006	2 <sup>ème</sup> Tr : 12 novembre 2006	2 <sup>ème</sup> Tr : 12 novembre 2006
3 <sup>ème</sup> Tr : 03 décembre 2006	3 <sup>ème</sup> Tr : 03 décembre 2006	3 <sup>ème</sup> Tr : 03 décembre 2006
4 <sup>ème</sup> Tr : 07 janvier 2007	4 <sup>ème</sup> Tr : 07 janvier 2007	4 <sup>ème</sup> Tr : 07 janvier 2007
5 <sup>ème</sup> Tr : 04 février 2007	5 <sup>ème</sup> Tr : 04 février 2007	5 <sup>ème</sup> Tour : 04 février 2007
6 <sup>ème</sup> Tour : 18 mars 2007	6 <sup>ème</sup> Tour : 18 mars 2007	
<b>Finales 17, 18 et 19 mai 2007</b>		

**10.1.6 - Centralisation des résultats :**➤ **Feuilles de matches :**

Dans tous les cas, les feuilles de matches doivent parvenir à la F.F.V.B. avant midi, le mardi qui suit la rencontre. Celles-ci doivent donc être postées d'une manière générale le lundi au plus tard (tarif normal).

➤ **Communication des résultats sur Internet :**

Chaque équipe recevante qui organise une poule de Coupe de France doit obligatoirement communiquer **les 3 résultats** des 3 matches successifs par le biais d'Internet, et cela avant :

**le dimanche 20h00**

**10.1.7 - Poule Finale :**

- **Dates** : 17, 18 et 19 Mai 2007.

- **Participants** :

**En Espoirs et en Cadets** : La 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> équipe au classement des 4 poules du dernier tour éliminatoire (8 participants).

**En Juniors** : La 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> équipe au classement des 4 poules de 9 équipes de la 2<sup>ème</sup> phase éliminatoire. (8 participants).

- **Frais de déplacement** : la F.F.V.B. rembourse à chaque association les frais de déplacement routier aller qu'elle effectue pour 14 personnes maximum sur la base de **0,10 €** par Km et par personne. La référence est le MINITEL « 3615 MICHELIN » puis AMIE puis itinéraire conseillé par MICHELIN.
- **Hébergement et restauration** : assurés par la F.F.V.B., au titre de l'aide aux associations, pour 14 personnes maximum hébergées par délégation, pour la durée du tournoi local, dans les installations désignées par elle ou l'organisateur.

Le remboursement de déplacement et l'hébergement ne sont assurés par la F.F.V.B. que si l'ensemble des joueurs et dirigeants donnant droit au remboursement ont été inscrits sur toutes les feuilles de matches de la poule finale sous le contrôle des arbitres.

En aucun cas le nombre de joueurs hébergés ne pourra excéder 12 et le nombre de dirigeants 3, **dans la limite totale de 14 licenciés**. (12/2 ; 11/3).

Pour bénéficier de l'hébergement, les dirigeants (maximum 3) doivent, comme les joueurs, être licenciés à la FFVB et présenter leur licence dont le numéro doit être inscrit sur la feuille de match.

Un cahier des charges particulier sera établi.

**Les Ligues, Comités Départementaux ou Clubs désirant organiser une ce des compétitions sont priés de faire acte de candidature auprès du siège fédéral avant le 1<sup>er</sup> Novembre 2006.**  
Un cahier des charges détaillé sera envoyé aux intéressés pour acceptation définitive.

**10.1.8 - Connaissance des règlements :**

- L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les Ligues Régionales, les Comités Départementaux et les Clubs participants.
- Toutes les rencontres des différentes manifestations sportives devront se dérouler dans les week-ends prévus par la Commission Centrale Sportive (sauf dérogation exceptionnelle).
- 6 ballons d'entraînement et de matches doivent être obligatoirement fournis par l'équipe recevante.

**10.1.9 - Cas non prévus :**

La Commission Centrale Sportive, en accord avec la Commission Centrale des Statuts et Règlements, tranche tous les cas non prévus au présent Règlement et au RGEN (partie permanente).

## **XI.- COUPES DE FRANCE MINIMES FEMININES ET MASCULINES**

### **11.1 - REGLEMENT GENERAL**

- Système éliminatoire en poules de 3 avec une élimination directe par poule et par tour avec la possibilité d'exempts ou de repêchage en fonction du nombre d'équipes engagées et de tours nécessaires. Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de chaque poule sont qualifiées pour le tour suivant (sauf pour le premier tour si + de 90 participants).
- Composition des poules par répartition géographique, l'équipe organisatrice est, dans la mesure du possible, la centralisateur géographique pour le 1<sup>er</sup> tour.
- Pour les tours suivants il est tenu compte des équipes ayant déjà reçu en évitant que 2 équipes ne se rencontrent à nouveau et du classement du tour précédent.

#### **11.1.1 - Qualification des joueurs :**

- ♦ Dans les compétitions nationales jeunes organisées par la CCS, il est autorisé d'inscrire sur la feuille de match :
  - 1 joueur étranger titulaire d'une licence « ETR » ou « ETR-FIVB » } maximum
  - 2 joueurs mutés TOUTE DIVISION ou LIGUE } maximum

Les joueurs étrangers titulaires d'une licence « ETRANGER LIGUE » ne sont pas limités en nombre.

Un joueur ne pourra pas participer en compétition « jeunes » dans 2 groupements sportifs différents (Après une MUTATION).

- ♦ Sont autorisés à jouer :
  - En MINIMES ⇒ Les MINIMES (1992 et 1993)
  - ⇒ Les BENJAMINS (1994 et 1995) avec un simple surclassement (F.M.2)

#### **11.1.2 - Règlement sportif :**

- Tous les matches se jouent en 2 sets gagnants en marque continue. Les 2 premiers sets en 25 points (2 points d'écart) et s'il y a lieu le set décisif en 15 points (2 points d'écart).
- 2 points par match gagné, 1 point par match perdu, 0 point par forfait.  
En cas d'égalité au classement, les équipes sont départagées par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus et en cas de nouvelle égalité par le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
- Horaires des matches :
  - 12h00 - 1/2 (équipe recevante / équipe la plus proche).
  - 40 minutes après la fin du 1<sup>er</sup> match (gagnant premier match / équipe la plus loin)
  - 40 minutes après la fin du match précédent (perdant premier match / équipe la plus loin)

Les équipes ont la possibilité d'avancer les rencontres au samedi ou dimanche matin et/ou modifier l'ordre des rencontres à condition d'avoir l'accord écrit des équipes adverses par demande de modification au calendrier à retourner à la FFVB et à la CRA de l'équipe recevante.

La CCS officialisera ces modifications en mettant à jour le calendrier concerné sur le site Internet de la FFVB.

#### **11.1.3 - Arbitrage :**

- Désignation du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> arbitre par la CRA de l'équipe recevante.
- Le marqueur est désigné par l'équipe recevante.

#### **11.1.4 - Règlement Financier :**

- **Droit d'engagement de 32,50 €** par équipe engagée à payer par chèque à l'engagement
- A la charge des équipes : frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition + les indemnités d'arbitrages de **17 €** (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> arbitre) et **8 €** (marqueur)  
**42 € par équipe et par tournoi.**
- A la charge de la FFVB : frais de déplacement des arbitres, selon le barème en vigueur.



**11.1.5 - Déroulement de la compétition :**

Dates en fonction du nombre d'équipes engagées :

<b>+ de 90 engagées</b>	<b>De 61 à 90 engagées</b>	<b>60 et moins engagées</b>
<b>6 Tours</b>	<b>6 Tours</b>	<b>5 Tours</b>
<b>Date limite d'engagement</b>		
←———— INTERNET —————→		
<b>le 24 SEPTEMBRE 2006</b>		
1 <sup>er</sup> Tour : 22 octobre 2006	1 <sup>er</sup> Tour : 22 octobre 2006	1 <sup>er</sup> Tour : 22 octobre 2006
2 <sup>ème</sup> Tour : 19 novembre 2006	2 <sup>ème</sup> Tour : 19 novembre 2006	2 <sup>ème</sup> Tour : 19 novembre 2006
3 <sup>ème</sup> Tour : 17 décembre 2006	3 <sup>ème</sup> Tour : 17 décembre 2006	3 <sup>ème</sup> Tour : 17 décembre 2006
4 <sup>ème</sup> Tour : 14 janvier 2007	4 <sup>ème</sup> Tour : 14 janvier 2007	4 <sup>ème</sup> Tour : 14 janvier 2007
5 <sup>ème</sup> Tour : 25 février 2007	5 <sup>ème</sup> Tour : 25 février 2007	5 <sup>ème</sup> Tour : 25 février 2007
6 <sup>ème</sup> Tour : 25 mars 2007	6 <sup>ème</sup> Tour : 25 mars 2007	
<b>Finales 26, 27 et 28 mai 2007</b>		

**11.1.6 - Centralisation des résultats :****➤ Feuilles de matches :**

Dans tous les cas, les feuilles de matches doivent parvenir à la F.F.V.B. avant midi, le mardi qui suit la rencontre. Celles-ci doivent donc être postées d'une manière générale le lundi au plus tard (tarif normal).

**➤ Communication des résultats sur Internet :**

Chaque équipe recevante organisant une poule de Coupe de France doit obligatoirement communiquer :

- **les 3 résultats** des 3 matches successifs par le biais d'Internet, et cela avant :

**le dimanche 20h00****11.1.7 - Poule Finale :**

**Dates** : 26, 27 et 28 mai 2007.

- **Participants** : La 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> équipe au classement des 4 poules du dernier tour éliminatoire (8 participants).
- **Frais de déplacement** : la F.F.V.B. rembourse à chaque association les frais de déplacement routier aller qu'elle effectue pour 14 personnes maximum sur la base de **0,10 €** par Km et par personne. La référence est le MINITEL « 3615 MICHELIN » puis AMIE puis itinéraire conseillé par MICHELIN.
- **Hébergement et restauration** : assurés par la F.F.V.B., au titre de l'aide aux associations, pour 14 personnes maximum hébergées par délégation, pour la durée du tournoi local, dans les installations désignées par elle ou l'organisateur.

Le remboursement de déplacement et l'hébergement ne sont assurés par la F.F.V.B. que si l'ensemble des joueurs et dirigeants donnant droit au remboursement ont été inscrits sur toutes les feuilles de matches de la poule finale sous le contrôle des arbitres.

En aucun cas le nombre de joueurs hébergés ne pourra excéder 12 et le nombre de dirigeants 3, **dans la limite totale de 14 licenciés.**

Pour bénéficier de l'hébergement, les dirigeants (maximum 3) doivent, comme les joueurs, être licenciés à la FFVB et présenter leur licence dont le numéro doit être inscrit sur la feuille de match.

Un cahier des charges particulier sera établi.

***Les Ligues, Comités Départementaux ou Clubs désirant organiser une ce des compétitions sont priés de faire acte de candidature auprès du siège fédéral avant le 1<sup>er</sup> Novembre 2006.***

***Un cahier des charges détaillé sera envoyé aux intéressés pour acceptation définitive.***

#### **11.1.8 - Connaissance des règlements :**

L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les Ligues Régionales, les Comités Départementaux et les Clubs participants.

Toutes les rencontres des différentes manifestations sportives devront se dérouler dans les week-end prévus par la Commission Centrale Sportive (sauf dérogation exceptionnelle).

6 ballons d'entraînement et de matches doivent être obligatoirement fournis par l'équipe recevante.

#### **11.1.9 - Cas non prévus :**

La Commission Centrale Sportive, en accord avec la Commission Centrale des Statuts et Règlements, tranche tous les cas non prévus au présent Règlement et au RGEN ( partie permanente).

## XII.- COUPES DE FRANCE BENJAMINS FEMININS ET MASCULINS

### 12.1 - REGLEMENT GENERAL

- Système éliminatoire en poules de 3 avec une élimination directe par poule et par tour avec la possibilité d'exempts ou de repêchage en fonction du nombre d'équipes engagées et de tours nécessaires. Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de chaque poule sont qualifiées pour le tour suivant. (sauf pour le premier tour si + de 90 participants).
- Composition des poules par répartition géographique, l'équipe organisatrice, est, dans la mesure du possible, la centralisateur géographique pour le 1<sup>er</sup> tour.
- Pour les tours suivants il est tenu compte des équipes ayant déjà reçu en évitant que 2 équipes se rencontrent à nouveau et du classement du tour précédent.

#### 12.1.1 - Qualification des joueurs :

- ♦ Dans les compétitions nationales jeunes organisées par la CCS, il est autorisé d'inscrire sur la feuille de match :
  - 1 joueur étranger titulaire d'une licence « ETR » ou « ETR-FIVB » } maximum
  - 2 joueuses mutés TOUTE DIVISION ou LIGUE } maximum

Les joueurs étrangers titulaires d'une licence « ETRANGER LIGUE » ne sont pas limités en nombre. Un joueur ne pourra pas participer en compétition « jeunes » dans 2 groupements sportifs différents (Après une MUTATION).

- ♦ Sont autorisés à jouer :
  - En BENJAMINS ⇒ Les BENJAMINS (1994 et 1995)  
⇒ Les POUSSINS (1996 et 1997)  
⇒ Les PUPILLES (1998, 1989, 2000) avec un simple surclassement (F.M.2)

#### 12.1.2 - Règlement sportif :

- Tous les matches se jouent en 2 sets gagnants en marque continue. Les 2 premiers sets en 25 points (2 points d'écart) et s'il y a lieu le set décisif en 15 points (2 points d'écart).
- 2 points par match gagné, 1 point par match perdu, 0 point par forfait.  
En cas d'égalité au classement, les équipes sont départagées par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus et en cas de nouvelle égalité par le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
- Horaires des matches :
  - 12h00 - 1/2 (équipe recevante / équipe la plus proche).
  - 40 minutes après la fin du 1<sup>er</sup> match (gagnant premier match / équipe la plus loin)
  - 40 minutes après la fin du match précédent (perdant premier match / équipe la plus loin)

Les équipes ont la possibilité d'avancer les rencontres au samedi ou dimanche matin et/ou modifier l'ordre des rencontres à condition d'avoir l'accord écrit des équipes adverses par demande de modification au calendrier à retourner à la FFVB et à la CRA de l'équipe recevante.

La CCS officialisera ces modifications en mettant à jour le calendrier concerné sur le site Internet de la FFVB.

#### 12.1.3 - Arbitrage :

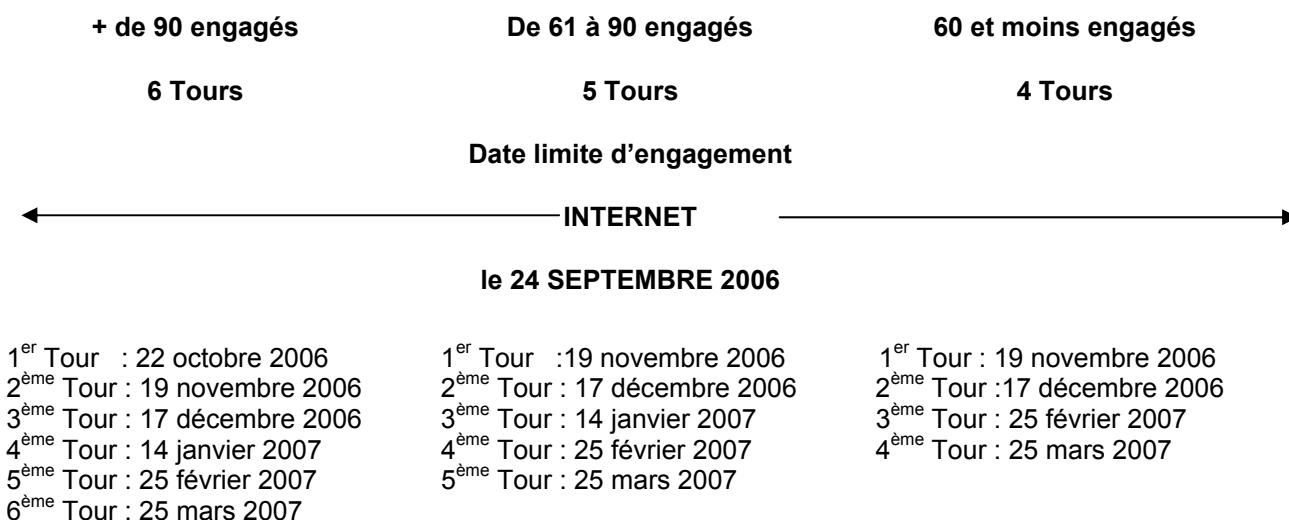
- Désignation du 1<sup>er</sup> arbitre par la CRA de l'équipe recevante.
- Le marqueur est désigné par l'équipe recevante.

#### 12.1.4 - Règlement Financier :

- **Droit d'engagement de 32,50 €** par équipe engagée à payer par chèque à l'engagement
- A la charge des clubs : frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition + les indemnités d'arbitrages de **17 €** (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> arbitre) et **8 €** (marqueur)  
**42 € par équipe et par tournoi.**
- A la charge de la FFVB : frais de déplacement des arbitres, selon le barème en vigueur.

**12.1.5 - Déroulement de la compétition :**

Dates en fonction du nombre d'engagés :



**Finales 26, 27 et 28 mai 2007**

**12.1.6 - Centralisation des résultats :**

➤ **Feuilles de matches** :

Dans tous les cas, les feuilles de matches doivent parvenir à la F.F.V.B. avant midi, le mardi qui suit la rencontre. Celles-ci doivent donc être postées d'une manière générale le lundi au plus tard (tarif normal).

➤ **Communication des résultats sur Internet** :

Chaque équipe recevante organisant une poule de Coupe de France doit obligatoirement communiquer :

- **les 3 résultats** des 3 matches successifs par le biais d'Internet, et cela avant :

**le dimanche 20h00**

**12.1.7 - Poule Finale :**

- **Dates** : 26, 27 et 28 mai 2007
- **Participants** : Le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> des 6 poules du dernier tour, soit 12 équipes au total.
- **Frais de déplacement** : la F.F.V.B. rembourse à chaque association les frais de déplacement routier aller qu'elle effectue pour 9 personnes maximum sur la base de **0,10 €** par Km et par personne. La référence est le MINITEL « 3615 MICHELIN » puis AMIE puis itinéraire conseillé par MICHELIN.
- **Hébergement et restauration** : assurés par la F.F.V.B., au titre de l'aide aux associations, pour 9 personnes maximum hébergées par délégation (6 joueur(euse)s, 2 dirigeants + **1 arbitre jeune diplômé**), pour la durée du tournoi local, dans les installations désignées par elle ou l'organisateur.

Le remboursement de déplacement et l'hébergement ne sont assurés par la F.F.V.B. que si l'ensemble des joueurs et dirigeants donnant droit au remboursement ont été inscrits sur toutes les feuilles de matches de la poule finale sous le contrôle des arbitres.

En aucun cas le nombre de joueurs hébergés ne pourra excéder 6, le nombre de dirigeants 2 ainsi que l'arbitre jeune et cela dans la limite totale de 9.

Pour bénéficier de l'hébergement, les dirigeants (maximum 2) doivent, comme les joueurs, être licenciés à la FFVB et présenter leur licence dont le numéro doit être inscrit sur la feuille de match. Un cahier des charges particulier sera établi.

#### **12.1.8 - Arbitrage :**

Chaque équipe engagée doit impérativement disposer d'un arbitre jeune diplômé qui sera désigné pour encadrer les rencontres par le juge-arbitre de la compétition. Si l'équipe qualifiée ne dispose pas de jeune arbitre diplômé, elle fera appel à la CRA de sa Ligue qui le désignera

**Les Ligues, Comités Départementaux ou Clubs désirant organiser une ce des compétitions sont priés de faire acte de candidature auprès du siège fédéral avant le 1<sup>er</sup> Novembre 2006.** Un cahier des charges détaillé sera envoyé aux intéressés pour acceptation définitive.

#### **12.1.9 - Connaissance des règlements :**

L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les Ligues Régionales, les Comités Départementaux et les Clubs participants.

Toutes les rencontres des différentes manifestations sportives devront se dérouler dans les week-end prévus par la Commission Centrale Sportive (sauf dérogation exceptionnelle).

6 ballons d'entraînement et de matches doivent être obligatoirement fournis par l'équipe recevante.

#### **12.1.10 - Cas non prévus :**

La Commission Centrale Sportive, en accord avec la Commission Centrale des Statuts et Règlements, tranche tous les cas non prévus au présent Règlement et au RGEN (partie permanente).

### **XIII.- OBLIGATIONS DES GROUPEMENTS SPORTIFS EN MATIERE DE JEUNES FEMININ ET MASCULIN**

#### **13.1 - Groupelements Sportifs en Division Nationale 3**

- 16 licenciés jeunes minimum de même sexe que les équipes Seniors concernées :
  - Ces 16 licenciés doivent être composés d'au moins 8 licenciés jouant en 6X6 (licence ESPOIR ou JUNIOR ou CADET ou MINIME).
  - Ces 16 licenciés doivent être composés de 4 licenciés SMASHY au maximum.
- 2 obligations d'équipe dont 1 obligatoire jouant en 6x6 de même sexe que l'équipe Senior concernée :
  - soit 2 équipes jouant en 6x6
  - soit 1 équipe jouant en 6x6 plus 1 équipe jouant en 4x4
  - soit 1 équipe jouant en 6x6 plus 2 équipes jouant en 2x2 ou 1 école Volley (10 licenciés minimum)

#### **13.2 - Groupelements Sportifs LNV et Divisions Nationales 1 et 2**

- 24 licenciés jeunes minimum de même sexe que les équipes Seniors concernées :
  - Ces 24 licenciés doivent être composés d'au moins 10 licenciés jouant en 6X6 (licence ESPOIR ou JUNIOR ou CADET ou MINIME).
  - Ces 24 licenciés doivent être composés de 6 licenciés SMASHY au maximum.
- 3 obligations d'équipe dont 1 obligatoire jouant en 6x6 } de même sexe que l'équipe Senior concernée :
  - soit 3 équipes jouant en 6x6
  - soit 2 équipes jouant en 6x6 plus 1 équipe jouant en 4x4
  - soit 2 équipes jouant en 6x6 plus 2 équipes jouant en 2x2 ou 1 école Volley (10 licenciés minimum) soit 1 équipe jouant en 6x6 plus 2 équipes jouant en 4x4
  - soit 1 équipe jouant en 6x6 plus 1 équipe jouant en 4x4 et 2 équipes jouant en 2x2 ou 1 école Volley (10 licenciés minimum).

#### **13.3 - Groupelements Sportifs ayant plusieurs équipes en LNV et Divisions Nationales**

Il ne sera demandé aux Groupelements Sportifs plus de 5 obligations Jeunes pour l'ensemble de leurs équipes, de même sexe, engagées en Championnat National Seniors, tous niveaux confondus.

- 40 licenciés jeunes minimum de même sexe que les équipes Seniors concernées :
  - Ces 40 licenciés doivent être composés d'au moins 16 licenciés jouant en 6X6 (licence ESPOIR ou JUNIOR ou CADET ou MINIME).
  - Ces 40 licenciés doivent être composés de 10 licenciés SMASHY au maximum.

**Par ailleurs, pour les Groupelements Sportifs de la LNV disposant d'une équipe réserve CFCP en Nationale, il ne sera demandé que 4 obligations jeunes pour l'ensemble de leurs équipes.**

- 5 obligations d'équipe dont 2 obligatoires jouant en 6x6 de même sexe que les équipes Seniors concernées :
  - soit 5 équipes jouant en 6x6
  - soit 4 équipes jouant en 6x6 plus 1 équipe en 4x4
  - soit 4 équipes jouant en 6x6 plus 2 équipes jouant en 2x2 ou 1 école Volley (10 licenciés minimum)
  - soit 3 équipes jouant en 6x6 plus 2 équipes jouant en 4x4
  - soit 3 équipes jouant en 6x6 plus 1 équipe jouant en 4x4 et 2 équipes jouant en 2x2 ou 1 école Volley (10 licenciés minimum)
  - soit 2 équipes jouant en 6x6 plus 2 équipes jouant en 4x4 et 2 équipes jouant en 2x2 ou 1 école Volley (10 licenciés minimum)

**L'obligation du nombre de jeunes licenciés doit être satisfaite  
avant le 31 janvier de chaque année.**

**Règlement :**

- Possibilité de doubler les options dans la même catégorie.
- Catégorie Poussine : l'obligation peut être remplie par une école Volley comportant au minimum 10 licenciés dans cette catégorie (mixité autorisée).
- Les équipes d'un club jeune parrainé par un Groupement Sportif comptent pour les obligations.
- Les Coupes de France « Jeunes » de France ne comptent pas dans les obligations.

**Critères des compétitions :**

Championnat comportant au moins 6 équipes de clubs différents et 10 journées de compétition :

Possibilité de combinatoires inter-départementales et régionales permettant aux Groupements Sportifs de remplir leurs obligations des 10 journées de compétition.

- De Minimes à Espoirs compétition en 6x6
  - Benjamins/Benjamines compétition en 4x4
  - Poussins/Poussines compétition en 2x2 (mixité autorisée).
- (Pour les catégories Benjamines et Poussines, possibilité de 4 tournois minimum à des dates différentes.

**Sanctions :**

- Equipe d'un groupement sportif ne remplissant pas ses obligations en matière de jeunes.
- 1<sup>er</sup> CAS : **Nombre de licenciés insuffisants**
  - Sera classée dernière de sa poule
  - Sera rétrogradée :
- ❖ Championnat masculin
  - De PRO A en N1
  - De PRO B en N2
  - De N1 en N3
  - De N2 en Régional
  - De N3 en Régional
- ❖ Championnat féminin
  - De PRO AF en N2
  - De N1 en N3
  - De N2 en Régional
  - De N3 en Régional
- 2<sup>ème</sup> CAS : **Nombre d'équipes engagées en championnats qualificatifs**
  - Sera classée dernière de sa poule
  - Sera rétrogradée :
- ❖ Championnat masculin
  - De PRO A en PRO B
  - De PRO B en N1
  - De N1 en N2
  - De N2 en N3
  - De N3 en Régional
- ❖ Championnat féminin
  - De PRO AF en N1
  - De N1 en N2
  - De N2 en N3
  - De N3 en Régional

**La saison suivante cette équipe pourra postuler normalement à l'accession.**

**XIV.- AMENDES ET DROITS****A) CALENDRIER****Demande de modification de calendrier :**

En Seniors	⇒ 80 €
En Jeunes (Coupe et Challenge)	⇒ 20 €

**B) EN COURS DE MATCH****Retard de mise en place du matériel ½ heure avant la rencontre :**

En Seniors	⇒ 80 €
En Jeunes (Coupe et Challenge)	⇒ 40 €

**Non-présentation de ballons réglementaires :**

En Seniors	⇒ 70 €
En Jeunes (Coupe et Challenge)	⇒ 35 €

**Absence de 3 ballons et de 3 ramasseurs de balles :**

En Nationale 1 et 2 Masculine et Féminine	⇒ 40 €
---	--------

**Feuille de match mal tenue :**

Toutes compétitions	⇒ 20 €
---------------------	--------

**Défaut de présentation de la composition d'équipes** ⇒ 10 €**Licence non présentée :**

Toutes compétitions	⇒ 8 €
---------------------	-------

**C) APRES LE MATCH****Résultat non communiqué sur Minitel ou sur Internet (samedi MINUIT ;dimanche 20H00) :**

Toutes compétitions	⇒ 30 €
---------------------	--------

**Feuille de match en retard (toutes compétitions) :**

Postée après le mardi qui suit la rencontre	⇒ 30 €
Postée après le mardi qui suit de la 2 <sup>ème</sup> semaine	⇒ 50 €

**Droit de réclamation Commissions Centrales :**

Toutes compétitions	⇒ 100 €
---------------------	---------

**Frais de dossier d'un appel en Commission Fédérale d'Appel :**

Toutes compétitions	⇒ 150 €
---------------------	---------



**D) FORFAIT ET PENALITE**

COMPETITIONS	PENALITE FORFAIT Avec Déplacement	FORFAIT Sans Déplacement	FORFAIT Lors des 2 dernières journées	FORFAIT Lors des Finales Nationales	FORFAIT GENERAL
Nationale 1	400 €	800 €	1 600 €	/	4 000 €
Nationale 2	300 €	600 €	1 200 €	2 000 €	3 000 €
* Nationale 3	200 €	400 €	800 € *	1 500 €	2 500 €
COMPETITIONS	PENALITE FORFAIT Avec Déplacement	FORFAIT Sans Déplacement avec annulation du tournoi	FORFAIT Sans Déplacement sans annulation du tournoi		FORFAIT Lors des Finales Nationales
Coupes de France Jeunes	100 €	150 €	150 € à la FFVB	1€ / Km aller aux équipes qui se sont déplacées	400 €

\* Pour les forfaits en Nat 3 lors des deux dernières journées : Amende de 800 euros avec adjonction d'une amende supplémentaire correspondant à la moitié des frais de déplacement, estimés par la CCS. Cette amende supplémentaire sera versée pour moitié au club qui s'est déplacé à l'aller.



# NOTES PERSONNELLES CCS

